

Matière :
Pragmatique & Énonciation / Semestre 1
Niveau : Master 1 Sciences du langage

Présentée par Dre Lilia BOUMENDJEL

Département de Lettres et Langue française
Université Frères Mentouri Constantine 1



Contenu de la matière *Pragmatique et énonciation*

Objectifs

Ce contenu a pour objectif principal de comprendre les discours linguistiques et assimiler les nuances des concepts opératoires de la linguistique contemporaine à travers les théories de la linguistique énonciative (appareil formel de l'énonciation, l'évolution de la linguistique énonciative à la pragmatique linguistique, etc.

À l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de :

1. Saisir les notions de la théorie linguistique, des concepts opératoires.
2. Appréhender les différentes théories et écoles.
3. Distinguer entre langage, langue, parole, discours, énoncé, système linguistique, etc.

Semestre 1

A- Les théories de la linguistique énonciative *Émile Benveniste* : l'appareil formel de l'énonciation

1. Énoncé et énonciation

- a. Le mode dénonciation : discours et récit
- b. Les indices grammaticaux de l'énonciation
- c. Les modalisateurs
- d. Les indices de monstration
- e. Les modalités

2. Les subjectivèmes « affectif » et « évaluatif » (Kerbrat-Orecchioni)

- a. Les adjectifs subjectifs
- b. Les verbes subjectifs
- c. Les adverbes subjectifs
- d. Les substantifs et le problème de la catégorie des axiologiques

B- Pragmatique linguistique

- 1- De la linguistique énonciative à la pragmatique linguistique
- 2- La théorie des actes du langage selon les philosophes du langage
 - a. J.L. Austin
 - b. Searle (Conditions de la réussite d'un acte de langage et la nouvelle typologie des actes du langage)
 - c. Grice (Le principe de coopération et les maximes conversationnelles)

Quelques informations sur le contenu *Pragmatique & énonciation*

Cette matière est enseignée en 1^{ère} année Master Sciences du langage.

1^{er} Semestre

Nature de la matière	Volume horaire par semaine	Mode d'évaluation
Cours	1h30	100 % Examen

Sommaire

	Pragmatique et énonciation / Semestre 1	
	Introduction	1
Chapitre1	Les théories de la linguistique énonciative Émile Benveniste : l'appareil formel de l'énonciation.....	1
1.	Énoncé et énonciation.....	6
a.	Le mode d'énonciation : discours et récit.....	7
a.1.	Les types d'énonciation et leurs caractéristiques.....	7
a.2.	Discours et récit.....	8
b.	Les indices grammaticaux de l'énonciation.....	10
c.	Les modalisateurs.....	11
d.	Les indices de monstration.....	12
e.	Les modalités.....	13
	Récapitulatif / Principes généraux de la linguistique énonciative.....	16
	Applications.....	18
2.	Les subjectivèmes « affectif » et « évaluatif » (Kerbrat-Orecchioni).....	22
	L'axiologie et les adjectifs.....	23
a.	Les adjectifs subjectifs.....	24
a.1.	Les adjectifs affectifs.....	24
a.2.	Les adjectifs évaluatifs non axiologiques.....	25
a.3.	Les adjectifs évaluatifs axiologiques.....	26
b.	Les verbes subjectifs.....	31
b.1.	Les verbes subjectifs « occasionnels ».....	32
b.2.	Les verbes subjectifs « intrinsèques ».....	33
c.	Les adverbes subjectifs.....	36
d.	Les substantifs et le problème de la catégorie des axiologiques.....	37
Chapitre2	Pragmatique linguistique.....	41
	Introduction / La pragmatique.....	41
	La pragmatique linguistique de PEIRCE.....	41
	Éminents représentants des voies prises par la pragmatique.....	42
1.	De la linguistique énonciative à la pragmatique linguistique.....	42
2.	La théorie des actes du langage selon les philosophes du langage.....	46
2.1.	Les actes du langage selon J.-L. AUSTIN.....	48
2.1.1.	Les différents types d'énoncés (Constatifs VS Performatifs) / (Performatifs explicites VS Performatifs implicites).....	49
2.1.2.	Les actes locutoires, illocutoires, perlocutoires.....	50
2.1.3.	Taxonomie des valeurs illocutionnaires.....	54
2.2.	Les actes du langage selon J.R. SEARLE/ Les conditions de la réussite d'un acte de langage et la nouvelle typologie des actes de langage.....	55
2.2.1.	Principe d'exprimabilité / force illocutoire et contenu propositionnel.....	56
2.2.2.	Taxonomie des actes illocutionnaires.....	60
2.2.3.	Règles constitutives de l'acte illocutoire.....	62
2.3.	Les actes du langage selon H.-P. GRICE/ Le principe de coopération et les maximes conversationnelles	63
2.3.1	Maximes conversationnelles.....	64
2.3.2	Principes de coopération.....	64
2.3.3.	La logique de conversation.....	66
	Critique de la pragmatique.....	69
	Références bibliographiques.....	71

Introduction

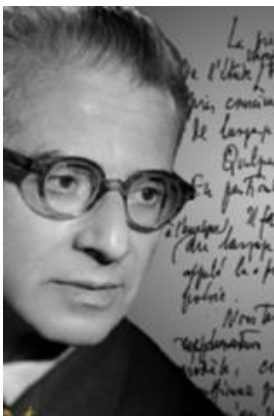
Julia Kisteva a énoncé ce magnifique paragraphe pour parler du linguiste en général et de Benveniste en particulier : « ...il fut aussi le temps d'une exceptionnelle exploration du langage mis au cœur de la condition humaine : activité centrale, c'est la langue qui conditionne, contient et éclaire toutes les expériences humaines. La phénoménologie, la logique formelle, la philosophie analytique, le structuralisme, la grammaire générative, les sciences de l'homme interrogeant dans le langage le sens des comportements et des institutions, sans oublier la psychanalyse qui annexe le sexe et empiète sur la biologie, se sont développés alors même qu'une explosion sans précédent des formes littéraires, des avant-gardes artistiques et des singularités stylistiques bouleversait le domaine des lettres. Lucide aventure qui, observée avec recul, semble annoncer l'éclatement des systèmes de signes conventionnels et la marée des nouvelles et virtuelles hyperconnexions qui promettent autant de liberté que de chaos. »

Pour ce cours, il est question de deux concepts clés :

→ La **pragmatique** est l'étude de l'usage du langage qui traite de l'adaptation des expressions symboliques aux contextes (référentiel, situationnel, actionnel et interpersonnel).

→ L'**énonciation** intervient à la fois pour décrire le sens des énoncés (considéré comme le fait, le donné, à expliquer) et établir la signification des phrases; le sens de l'énonciation étant celui d'une parole dans son contexte de production.

Chapitre 1 : Les théories de la linguistique énonciative Emile Benveniste: l'appareil formel de l'énonciation¹



La théorie de l'énonciation d'Émile Benveniste ne se présente pas comme un tout organique, une « somme » sur le langage et ses différents aspects systémiques et fonctionnels. Ses idées sur le système de la langue et sur la spécificité de l'emploi de cette

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=5j2sZXw-nqA>

dernière ont fait l'objet d'étude de plusieurs articles et publications depuis 1966. Les aspects qui relèvent de la problématique de l'énonciation sont :

1. L'organisation systémique de la langue,
2. Le fonctionnement de la langue,
3. L'appareil formel de la mise en fonctionnement de la langue.

Deux constatations de Benveniste pourraient constituer le point de départ de son analyse, à savoir : la constatation de la différence profonde entre « *le langage comme système de signes et le langage comme exercice par l'individu* », la particularité du langage de manifester sa nature « *d'instrument de communication* » par sa situation même comme « *instrument* ».

Pour Benveniste, le langage est constitué d'un double système de référence ou modes de signifiante : le mode sémiotique, le mode des signes, qui ont un signifié et qui renvoient à une certaine réalité qu'il faut comprendre. C'est **le système formel de la langue**.

À un niveau supérieur, le mode sémantique, celui de la phrase qui se rapporte à des situations ou à des événements concrets. C'est le niveau « *du sens où l'on a affaire aux mots obtenus à partir du sens – le sens n'est donc pas leur somme et les mots sont d'avantage que des signes.* » (Benveniste) Le niveau sémantique prend en charge les référents, c'est-à-dire l'extralinguistique. Ce niveau n'appartient pas à la structure de la langue mais au discours ou au système de communication. Entre les unités constitutives des deux modes de signifiante, Benveniste identifie le rapport suivant : « *... une phrase constitue un tout, qui ne se réduit pas à la somme de ses parties ; le sens inhérent à ce tout est réparti sur l'ensemble des constituants. (Il en résulte que) le mot est (avant tout) un constituant de la phrase, il en effectue la signification ; mais il n'apparaît pas nécessairement dans la phrase avec le sens qu'il a comme unité autonome.* » (Benveniste).

« *L'analyse sémantique aura pour objet d'interpréter globalement, par rapport à un contexte situationnel concret, les mots qui forment le message. Le domaine de la sémantique s'identifie donc à un univers du discours en situation, c'est-à-dire à l'énonciation* ». À ces deux niveaux ou modes, Benveniste ajoute un troisième, le mode métasémantique², construit sur la sémantique et ayant pour objet la double signifiante de la langue. Benveniste s'intéresse au domaine sémantique où a lieu « **la conversion individuelle de la langue en discours** ».

² Méta est souvent utilisé dans le vocabulaire scientifique pour indiquer l'auto-référence (réflexion), ou pour désigner un niveau d'abstraction supérieur. Selon le contexte, le préfixe équivaut au sens profond (métalangage ou métadonnées), haut ou grand (méta-revue), à propos (métalinguistique) pour désigner le lexique linguistique.

Voici le texte intégral d'Émile Benveniste, « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages*, 17/1970, Paris, Didier-Larousse

Toutes nos descriptions linguistiques consacrent une place souvent importante à l'emploi des « formes ». Ce qu'on entend par là est un ensemble de règles fixant les conditions syntactiques dans lesquelles les formes peuvent ou doivent normalement apparaître (...). Ces règles d'emploi sont articulées à des règles de formation préalablement indiquées, de manière à établir une certaine corrélation entre les variations morphologiques et les latitudes combinatoires des signes (accord, sélection mutuelle, prépositions et régime des noms et des verbes, place et ordre, etc.). Il semble que, le choix étant limité de part et de l'autre, on obtienne ainsi un inventaire des formes, et en conséquence une image au moins approximative de la langue en emploi.

Nous voudrions cependant introduire ici une distinction (...). Les conditions d'emploi des formes ne sont pas, à notre avis, identiques aux conditions d'emploi de la langue. Ce sont en réalité des mondes différents (...)

L'emploi des formes, partie nécessaire de toute description, a donné naissance à un grand nombre de modèles, aussi variés que les types linguistiques dont ils procèdent (...)

Tout autre chose est l'emploi de la langue. Il s'agit ici d'un mécanisme total et constant qui, d'une manière ou d'une autre, affecte la langue entière. La difficulté est de saisir ce grand phénomène, si banal qu'il semble se confondre avec la langue même, si nécessaire qu'il échappe à la vue.

L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation.

Le discours, dira-t-on, qui est produit chaque fois qu'on parle, cette manifestation de l'énonciation, n'est-ce pas simplement la « parole » ? *Il faut prendre garde à la condition spécifique de l'énonciation : c'est l'acte même de produire un énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte. La relation du locuteur à la langue détermine les caractères linguistiques de l'énonciation (...)*

Ce grand procès peut être étudié sous divers aspects. Nous en voyons principalement trois.

Le plus immédiatement perceptible et le plus direct - bien qu'en général on ne le mette pas en rapport avec le phénomène général de l'énonciation - est *la réalisation vocale de la langue*. Les sons émis et perçus (...) procèdent toujours d'actes individuels, que le linguiste surprend autant que possible dans une production native, au sein de la parole. (...) Mais chacun sait que, chez le même sujet, les mêmes sons ne sont jamais reproduits exactement, et que la notion d'identité n'est qu'approximative là même où l'expérience est répétée dans le détail. Ces différences tiennent à la diversité des situations où l'énonciation est produite.

Le mécanisme de cette production est un autre aspect majeur du même problème. *L'énonciation suppose la conversion individuelle de la langue en discours*. La question... est de voir comment le « sens » se forme en « mots », dans quelle mesure on peut distinguer entre les deux notions et dans quels termes décrire leur interaction. C'est *la sémantisation* de la langue qui est au centre de cet aspect de l'énonciation, et elle conduit à la théorie du signe et à l'analyse de la signifiante (...)

On peut enfin envisager une autre approche, qui consisterait à *définir l'énonciation dans le cadre formel de sa réalisation*. C'est l'objet propre de ces pages. Nous tentons d'esquisser, à l'intérieur de la langue, les caractères formels de l'énonciation à partir de la manifestation particulière qu'elle actualise.

Dans l'énonciation, nous considérons successivement l'acte même, les situations où il se réalise, les instruments de l'accomplissement.

L'acte individuel par lequel on utilise la langue introduit d'abord le locuteur comme paramètre dans les conditions nécessaires à l'énonciation. *Avant l'énonciation, la langue n'est que possibilité de la langue.* Après l'énonciation, la langue est effectuée en une instance de discours, qui émane d'un locuteur, forme sonore qui atteint un auditeur et qui suscite une autre énonciation en retour.

En tant que réalisation individuelle, *l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un processus d'appropriation.* Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques (...)

Mais immédiatement, dès qu'il se déclare locuteur et assume la langue, il implante ***l'autre*** en face de lui, quel que soit le degré de présence qu'il attribue à cet autre. *Toute énonciation est, explicitement ou implicitement, une allocution, elle postule un allocutaire.*

Enfin, dans l'énonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde (...) La référence est la partie intégrante de l'énonciation.

L'acte individuel d'appropriation de la langue introduit celui qui parle dans sa parole. C'est là une des données constitutives de l'énonciation. La présence du **locuteur** à son énonciation fait que chaque instance de discours constitue un centre de référence interne. Cette situation va se manifester par un jeu de formes spécifiques dont la fonction est de mettre le locuteur en relation constante et nécessaire avec son énonciation.

Cette description un peu abstraite s'applique un phénomène linguistique familier dans l'usage, mais dont l'analyse théorique commence seulement. C'est d'abord l'émergence des **indices de personne** (le rapport *je-tu*), qui ne se produit que dans et par l'énonciation : le terme *je* dénotant l'individu qui profère l'énonciation, le terme *tu* l'individu qui y est présent comme allocutaire.

De même nature et se rapportant à la même structure d'énonciation sont les **indices nombreux d'ostension** (type *ce, ici*, etc.), termes qui impliquent un geste désignant l'objet en même temps qu'est prononcée l'instance du terme.

Les formes appelées traditionnellement « **pronoms personnels** », « démonstratifs » nous apparaissent maintenant comme une classe d'« **individus linguistiques** », qu'il s'agisse des personnes, des moments, des lieux, par opposition aux termes nominaux qui renvoient toujours seulement à des concepts. Or *le statut de ces « individus linguistiques » tient au fait qu'ils naissent d'une énonciation, qu'ils sont produits par cet événement individuel (...)*. Ils sont engendrés à nouveau chaque fois qu'une énonciation est proférée, et chaque fois ils désignent à neuf.

Une troisième série de termes afférents à l'énonciation est constituée par le paradigme entier - souvent vaste et complexe - des **formes temporelles**, qui se déterminent par rapport à l'EGO, centre de l'énonciation. Les « temps » verbaux dont la forme axiale, le présent, coïncide avec le moment de l'énonciation, font partie de cet appareil nécessaire.

La temporalité (...) est produite dans et par l'énonciation. De l'énonciation procède l'instauration de la catégorie du présent, et de la catégorie du présent naît la catégorie du temps. Le présent est proprement la source du temps. Il est cette présence au monde que l'acte de l'énonciation rend seul possible, car, qu'on veuille bien y réfléchir, l'homme ne dispose d'aucun autre moyen de vivre le « maintenant » et de le faire actuel que de le réaliser par l'insertion du discours dans le monde. On pourrait montrer par des analyses des systèmes temporels en diverses langues la position centrale du présent. Le présent formel ne fait qu'explicitement le présent inhérent à l'énonciation, qui se renouvelle avec chaque production de discours, et à partir de ce présent continu, coextensif à notre présence propre, s'imprime dans la conscience le sentiment d'une continuité que nous appelons « temps » : continuité et temporalité s'engendrant dans le présent incessant de l'énonciation qui est le présent de l'être même, et se délimitant, par référence interne, entre ce qui va devenir présent et ce qui vient de n'être plus (...)

Il faut donc distinguer les entités qui ont donc dans la langue leur statut plein et permanent et celles qui, émanant de l'énonciation, n'existent que dans le réseau d'« individus » que l'énonciation crée et par rapport l'« ici-maintenant » du locuteur (...).

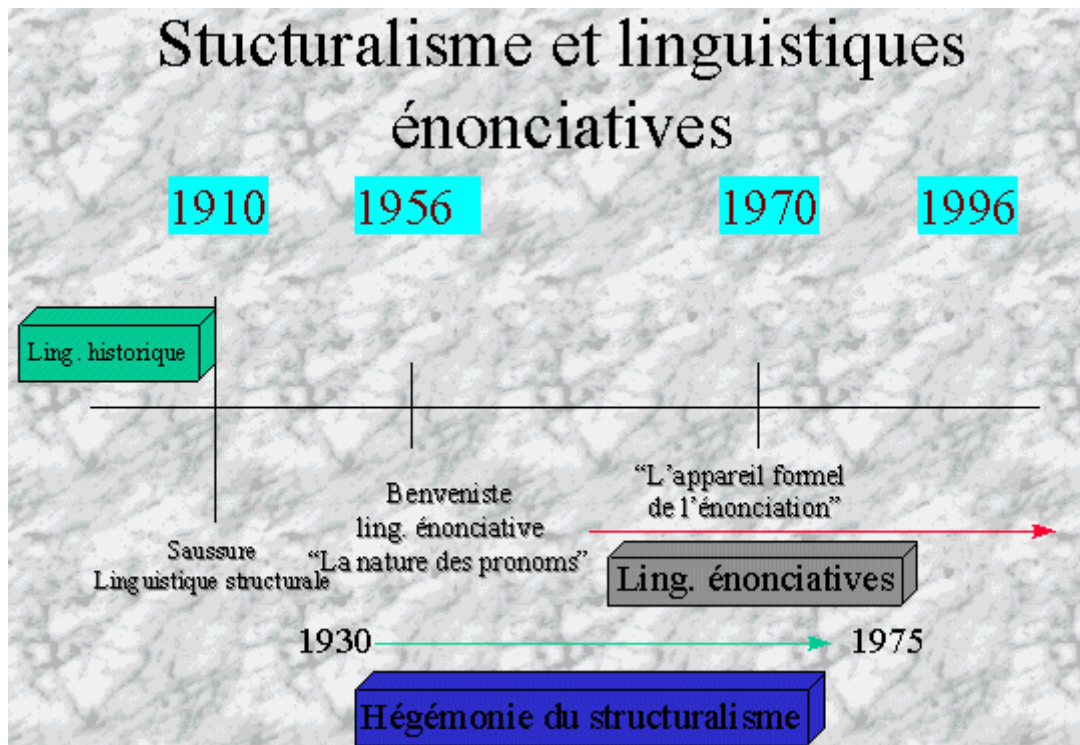
L'énonciation donne les conditions nécessaires aux grandes fonctions syntaxiques. Dès lors que l'énonciation se sert de la langue pour influencer en quelque manière le comportement de l'allocutaire, il dispose à cette fin d'un **appareil de fonctions**. C'est, d'abord, *l'interrogation*, qui est une énonciation construite pour susciter une « réponse » (...)

On y attribuera pareillement les formes que nous appelons d'*intimation* : *ordres*, *appels* conçues dans des catégories comme *l'impératif*, *le vocatif* impliquant un rapport vivant et immédiat de l'énonciateur à l'autre dans une référence immédiate au temps de l'énonciation.

Dans son tour syntaxique comme dans son intonation, l'assertion vise à communiquer une certitude, elle est la manifestation la plus commune de la présence du locuteur dans l'énonciation, elle a même des instruments spécifiques qui l'expriment ou l'impliquent (...).

Se rangent ici toutes sortes de modalités formelles, les unes appartenant aux verbes comme les « modes » (optatif, subjonctif) énonçant les attitudes de l'énonciateur à l'égard de ce qu'il énonce (attente, souhait, appréhension), les autres à la phraséologie (« peut-être », « sans doute », « probablement ») et indiquant incertitude, possibilité, indécision, etc.

Ce qui en général caractérise l'énonciation est ***l'accentuation de la relation discursive au partenaire***, que celui-ci soit réel ou imaginé, individuel ou collectif (...) Comme forme de discours, l'énonciation pose deux « figures », également nécessaires, l'une source, l'autre but de l'énonciation. C'est la structure du *dialogue*. Deux figures en position de partenaires sont alternativement protagonistes de l'énonciation. (...) Le *monologue* procède bien de l'énonciation. Le « monologue » est un dialogue intériorisé, formulé en « langage intérieur », entre un moi locuteur et un moi écouteur. Parfois le moi locuteur est le seul à parler : le moi écouteur reste néanmoins présent ; sa présence est nécessaire et suffisante pour rendre signifiante l'énonciation du moi locuteur (...)



1. Énoncé et énonciation

On appelle *énoncé*, tout message oral ou écrit produit par un locuteur. L'énonciation est l'action qui a pour résultat la production de ce message. La situation d'énonciation est donc l'ensemble constitué par l'existence d'un locuteur, qui transmet un énoncé à un destinataire, dans un lieu donné, à un moment donné, dans une certaine disposition d'esprit, avec une certaine intention. Définir la situation d'énonciation, c'est répondre aux questions : qui parle ?, à qui ?, quand ?, où ?, comment ?

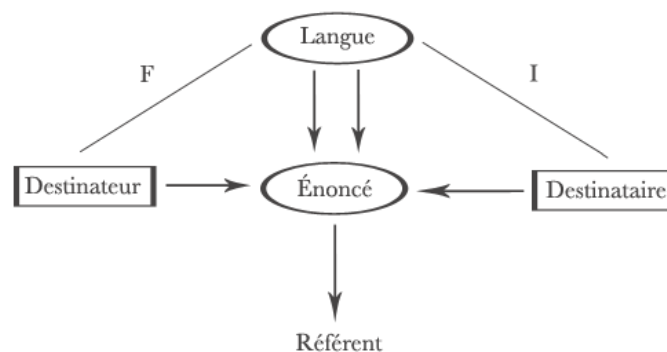
Donc, **L'énonciation** est l'action par laquelle quelqu'un produit une parole ou un écrit.

L'énoncé est le résultat de cette action (parole/écrit).

La situation d'énonciation se définit par :

- un énonciateur, (ou locuteur, ou émetteur) = *celui qui s'exprime dans un contexte donné.*
- un récepteur (ou destinataire) = *celui à qui le message s'adresse.*
- un lieu et un moment = *le contexte spatio-temporel dans lequel l'énoncé est produit (référent).*
- un objet = *l'objectif poursuivi par celui qui parle*

Ex : Il est 14 heures, nous sommes en salle 102 pour le cours de français ; nous disposons de deux heures pour étudier un poème de Charles Baudelaire.



Cf. <https://www.ralentirtravaux.com/lettres/cours/enonciation.php>

(F) indique la formulation de l'énoncé

(I) indique l'interprétation de l'énoncé

La situation de communication comprend donc les éléments suivants :

- Les acteurs de la communication (le destinateur et le destinataire)

- L'énoncé formulé (F) par le destinataire et interprété (I) par le destinataire
- Le lieu et le moment de l'énonciation (soit le cadre spatiotemporel)
- Les objets présents (référents)

a. Le mode d'énonciation

a.1. Les types d'énoncés et leurs caractéristiques

Il existe deux types d'énoncés :

- Le locuteur s'exprime en son nom, tient compte de son destinataire, et son énoncé porte les marques du lieu et du moment où il s'exprime. Pour comprendre cet énoncé, il est donc nécessaire de connaître la situation d'énonciation ; c'est pourquoi l'on dit qu'il est **ancré dans la situation d'énonciation**.
 → *Oui, tu as raison, c'est une riche idée.* (Guy de Maupassant, « En famille », 1881)
- Le locuteur s'efface et l'on peut comprendre son énoncé sans connaître la situation d'énonciation. On dit alors que l'énoncé est **coupé de la situation d'énonciation**.
 → *Le tramway de Neuilly venait de passer la porte Maillot et il filait [...] tout le long de la grande avenue qui aboutit à la Seine.* (Guy de Maupassant, « En famille », 1881)

Remarque. Ces deux types d'énoncés peuvent être mêlés dans un texte narratif : si le récit est le plus souvent coupé de la situation d'énonciation, les dialogues sont ancrés dans une situation d'énonciation.

Énoncé ancré <u>Avec</u> marques de la situation d'énonciation	Énoncé coupé <u>Sans</u> marques de la situation d'énonciation
Genres principaux	
Dialogues, lettres, articles de presse, journaux intimes	Romans, contes, récits historiques, textes scientifiques
Temps principaux	
Présent de l'indicatif, passé composé, futur, présent de l'impératif	Passé simple, imparfait, plus-que-parfait, présent de narration ou de vérité générale

Déictiques	
<p style="text-align: center;"><u>Emploi de déictiques</u></p> <p>➤ Mots ne pouvant être compris que si l'on connaît la situation d'énonciation. • Marques de 1^{re} et 2^e pers. → <i>je, tu, vous, mon, votre, le mien, le nôtre, toi, etc.</i> • Indicateurs spatiaux et temporels en référence à la situation d'énonciation → <i>ici, là-bas, à droite, aujourd'hui, hier, etc.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Absence de déictiques</u></p> <p>• Marques de 3^e pers. → <i>il, elles, son, ses, les leurs, etc.</i> • Indicateurs spatiaux et temporels sans référence à la situation d'énonciation → <i>à Paris, au 108 rue Balzac, ce jour-là, etc.</i></p>
Modalisateurs	
<p style="text-align: center;"><u>Emploi de modalisateurs</u></p> <p>➤ Éléments qui expriment une subjectivité du locuteur → <i>à mon avis, sans doute, magnifique ≠ horrible, etc.</i> → <i>Oui, tu as raison, c'est une riche idée.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Absence de modalisateurs</u></p> <p>→ <i>Le tramway de Neuilly venait de passer la porte Maillot et il filait [...] tout le long de la grande avenue qui aboutit à la Seine.</i></p>

https://www.lelivrescolaire.fr/page/6440429?docId=Hz6_sMQXfLoS_t4QJn5tq

a.2. Discours et récit

Le système énonciatif distingue entre discours et récit.

Pour le discours ➔ Le locuteur peut choisir de se manifester et d'inscrire sa présence dans l'énoncé : c'est le mode du discours. Ne pas confondre ce sens du mot discours avec son sens oratoire de texte prononcé devant un public.

Il est ancré dans la situation d'énonciation, il s'inscrit dans le contexte présent du texte ou de la parole : l'énonciateur commente alors un récit, exprime des idées ou des sentiments ; il peut aussi solliciter le lecteur, l'interpeller (*injonctions à l'impératif, interrogations oratoires...*).

L'énonciateur et le destinataire sont donc présents dans le texte sous forme de pronoms et déterminants de *première et deuxième personne*.

Le discours peut se rencontrer :

- à l'**écrit** (dans la morale des fables, dans des poèmes, des autobiographies, des articles de presse...)

Ex : « Je sens en écrivant ceci que mon pouls s'élève encore ; ces moments me seront toujours présents quand je vivrais cent mille ans. » Jean-Jacques Rousseau, *Confessions* (1778).

* Rousseau inscrit son texte dans le présent de l'énonciation : « *je sens* » et se projette dans l'avenir : « *ces moments me seront toujours présents...* » ; le pronom démonstratif « *ceci* » désigne ce qu'il est en train d'écrire.

- à l'**oral** (dans les genres oratoires).

Ex : « La misère, messieurs, j'aborde ici le vif de la question, voulez-vous savoir jusqu'où elle est, la misère ? Voulez-vous savoir jusqu'où elle peut aller, jusqu'où elle va, je ne dis pas en Irlande, je ne dis pas au Moyen Âge, je dis en France, je dis à Paris, et au temps où nous vivons ? » Victor Hugo : « Détruire la misère » (Discours à l'Assemblée Nationale du 9 juillet 1849).

* Les indications de temps et de lieu se réfèrent au moment et au lieu de l'écriture (ou de la parole) : « *ici* » ; « *en France, à Paris, au temps où nous vivons* ».

* Les temps des verbes s'organisent par rapport au présent de l'énonciation : « *j'aborde ici* »

* L'orateur s'adresse directement à l'auditoire : « *Voulez-vous savoir... ?* »

Pour le récit → Le locuteur peut choisir de rester absent, de n'établir aucune relation directe avec le destinataire : c'est le mode du récit. Ne pas confondre récit et narration. Une narration peut être un récit si le narrateur choisit de s'effacer, mais elle devient un discours si le narrateur choisit de donner dans l'énoncé des indices de sa présence.

Il est **coupé de la situation d'énonciation** : des faits, des actions sont rapportés, mais l'énonciateur (le narrateur) s'efface dans l'énoncé. Le destinataire (le lecteur), également, n'est pas explicitement sollicité dans le texte.

On rencontre des récits dans les romans, les contes, les nouvelles, les biographies, les autobiographies, les fables...

Ex : « Bertin, après son retour de Rome, en 1864, était demeuré quelques années sans succès et sans renom ; puis soudain, en 1868, il exposa sa *Cléopâtre* et fut en quelques jours porté aux nues par la critique et le public. » Guy de Maupassant, *Fort comme la mort* (1889).

* Les pronoms et déterminants sont ceux de la troisième personne : *il, sa, son*.

* Les indications de temps et de lieu, et les temps verbaux, se réfèrent au contexte des événements racontés, qui appartiennent au passé : *en 1864, en 1868, en quelques jours... ; plus-que-parfait, passé simple*.

	Le récit	Le discours
Les temps dominants	Le système des temps verbaux renvoie à un passé qui n'est pas situé par rapport au moment de l'énonciation, d'où l'emploi du passé simple ou du présent de narration ou de l'imparfait, plus-que-parfait.	Le système des temps situe l'énoncé par rapport au moment de l'énonciation, d'où l'emploi fréquent du passé composé quand le locuteur renvoie au passé, et la prédominance du présent et

		parfois du futur.
Les pronoms personnels	Le locuteur et l'énonciateur s'effacent au profit de la troisième personne mais si l'on rencontre le – je –, il s'agit du locuteur se prenant lui-même comme objet (autobiographie), ou d'un narrateur fictif distinct de l'auteur.	La première et la deuxième personnes sont utilisées dès que s'affirme la relation entre le locuteur et le destinataire.
Les indicateurs de temps et de lieu	Le repérage se fait par rapport aux événements entre eux; ce sont des lieux et des moments internes à l'histoire. Par exemple : <i>La veille, trois mètres plus loin.</i>	Le repérage se fait par rapport à la situation d'énonciation, c'est-à-dire par rapport au présent du locuteur et au lieu qu'il occupe. Par exemple : <i>Hier, à trois mètres d'ici.</i>
Les indicateurs du degré de conviction et de l'opinion du locuteur	Ces révélateurs sont absents, dans la mesure où le locuteur s'efface et ne fait pas intervenir sa façon de voir.	Le locuteur est présent ; il prend position quant à la vérité ou la fausseté et la certitude ou l'incertitude de son propre énoncé.

À l'intérieur d'un texte unique peuvent se produire des changements de système d'énonciation, parce que le locuteur premier cède la parole à un nouveau locuteur : c'est le cas du discours direct par exemple. Ce peut être également une forme de jeu du narrateur, qui choisit alternativement d'interpeller ou non le lecteur.

b. Indices grammaticaux de l'énonciation

Les marques – ou indices – de l'énonciation sont les mots ou expressions qui, dans un discours, se réfèrent à la situation d'énonciation → indices de la subjectivité de l'énonciateur.

Les marqueurs grammaticaux se réfèrent :

- à l'énonciateur : *pronoms et déterminants de la première personne (je, me, nous, mon, mes, parfois on,...)*
- au destinataire : *pronoms et déterminants de la deuxième personne (tu, te, vous, ton, tes,...)*
- au moment de l'écriture ou de la parole : *adverbes, compléments circonstanciels... (maintenant, aujourd'hui, à notre époque, au moment où je vous parle...)*
- au lieu de l'écriture ou de la parole : *adverbes, compléments circonstanciels... (ici, dans notre pays, dans nos sociétés, chez nous ...)*

c. Les modalisateurs

Un énoncé peut être objectif, neutre (→ la définition d'un mot dans le dictionnaire) ou subjectif. On appelle modalisation la part de subjectivité dans un énoncé. Un **modalisateur** est donc un mot qui traduit l'appréciation du locuteur sur son propre énoncé. **Il** permet ainsi de marquer le jugement, le doute, l'admiration ou la révolte, etc.

Exemples : Cette robe est rouge. (Constat objectif)
 Cette robe est magnifique/horrible. (Points de vue subjectifs)
 Les otages ont été libérés. (C'est un fait)
 Les otages auraient été libérés. (Le locuteur montre qu'il n'en est pas certain)

Les marqueurs sémantiques sont observables dans le **lexique affectif ou vocabulaire du jugement**, dans les **termes évaluatifs**, les **adjectifs mélioratifs et péjoratifs** ; **superlatifs**, et les **modalisateurs de doute, de certitude**, etc.

Quelques types de **modalisateurs** (moyens de donner un point de vue sur ce que l'on exprime) :

- Verbes ou locutions verbales → *je suis persuadé que, il va de soi que* (certitude) ; *je me demande si, j'ai peur que, il semble que* (doute, crainte) ; *certains prétendent que, d'autres prétextent que* (mise à distance) ;
- Groupes prépositionnels → *à mon avis, selon moi* ;
- Adverbes → *sans aucun doute, indéniablement* (certitude) ; *sans doute, apparemment, peut-être* (doute) ; *absolument, moyennement* (intensité) ; *dommage* (jugement négatif) ;
- adjectifs → *formidable, magnifique* (jugement positif) ; *regrettable, méprisable* (jugement négatif) ;
- modes verbaux : indicatif (certitude) ; conditionnel, subjonctif (doute, éventualité, souhait, regret) ;
- ponctuation forte (→ ! ?) ; guillemets pour mettre à distance (→ *ce « héros »...*) ; graphie traduisant une intonation (→ *il est vraiment in-com-pé-tent, c'est un SCANDALE !*).

Expression du doute ou de la certitude →

Les modalisateurs exprimant le **doute** peuvent être :

- des **adverbes** comme *peut-être, sans doute*, etc.
- des **verbes** comme *sembler, paraître, avoir l'impression*, etc.

- des **expressions** comme *à mon avis, selon moi, etc.*
- l'emploi du **conditionnel** ou de **phrases interrogatives**.

Les modalisateurs exprimant la certitude peuvent être :

- des **adverbes** comme *certainement, sans aucun doute, etc.*
- des **verbes** comme *assurer, affirmer, etc.*

Jugement de valeur →

Les modalisateurs exprimant un jugement **péjoratif** (négatif) peuvent être :

- des **suffixes péjoratifs** comme *-âtre* ou *-ard* (*verdâtre, criard, etc.*)
- un **lexique péjoratif** (*laid, grossier, mauvais, hypocrite, hélas, etc.*)
- des **figures de style** comme la métaphore, la comparaison, l'hyperbole, etc.
- *[Elle] a, par exemple, la barbe grise, un bouquet de poils ici, [...], et de tous côtés des poireaux comme des groseilles qui ont l'air de bouillir sur sa figure. (J. Vallès, L'Enfant, 1878)*

Les modalisateurs exprimant un jugement **mélioratif** (positif) peuvent être :

- un **lexique mélioratif** (*beau, brillant, par bonheur, etc.*)
- des adjectifs au **superlatif** (*le meilleur, le plus drôle, etc.*)
- des **figures de style** comme l'hyperbole ou la comparaison.
- *Michel Strogoff était de haute taille, vigoureux, épaules larges, poitrine vaste. (J. Verne, Michel Strogoff, 1876)*

L'image que l'on donne de soi (l'*ethos*)

En s'impliquant dans son argumentation, le locuteur va donner une certaine image de lui : celle d'une personne **excédée** (→ *ponctuation forte, adverbes comme absolument, adjectifs comme inadmissible, scandaleux*) ; d'une personne **mesurée, juste, réfléchie** (→ *concessions, arguments logiques, connecteurs logiques nombreux*) ; d'une personne **qui a de l'autorité**, en qui on peut avoir confiance ; d'une personne **sincère, honnête**, etc.

d. Les indices de monstration

La monstration désigne l'action consistant à montrer quelque chose ou quelqu'un à la vue du public, d'exposer, de présenter toute chose.

Sont désignés par ce, cet, cette, ces, voici,...

Important : Il ne faut pas confondre référence déictique et référence anaphorique.

1. Dans l'exemple « Lilas est née ici il y a trois ans », il n'est pas possible de savoir l'endroit ni la date de la naissance de Lilas si on ne sait pas le lieu et l'année de l'énonciation. Il s'agit de référence déictique.

2. Dans l'exemple « Lilas est née au Sénégal en 2007 », tout le monde sait à quoi réfèrent «Sénégal» ou «2007». Il s'agit de référence anaphorique.

e. Les modalités

Dans un énoncé, on distingue d'un côté l'information transmise (c'est-à-dire ce que l'on dit, le message que l'on énonce) et d'un autre côté, la façon dont on le dit, ou plus précisément, notre position par rapport à ce qu'on exprime.

En linguistique, **la modalité** est un concept logique défini par l'« expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé ». **La modalité** modifie un fait énoncé par une proposition en le présentant comme nécessaire, possible ou vrai de fait.

Terme de logique dont la linguistique fait deux emplois relativement distincts : pour A. Martinet, le mot désigne les déterminants grammaticaux du nom et renvoie à la classe des « actualisateurs » défini, indéfini, singulier, pluriel. Cette acception repose sur la distinction saussurienne entre langue et parole : pour devenir des éléments du discours, les noms sont soumis à la nécessité de passer du virtuel au réel ; autrement dit, ce qui est dans la langue la dénomination /cheval/, sera, en fonction de la situation où je parle, soit « le cheval » (la classe ou l'individu), soit « un cheval ».

L'autre acception reprend les distinctions de la logique classique, qui ont été déjà analysées par Aristote et, depuis, restent toujours au cœur des problèmes du jugement : lorsqu'un prédicat se trouve affecté d'un élément qui lui est conjoint et qui, sans en modifier le sens, a néanmoins pour effet de faire passer sur lui-même l'assertion principale, on dit que l'énoncé est modalisé. Ainsi, la différence entre « il pleut » et « il doit pleuvoir » tient à ce que, d'un côté, la vérité logique, indépendamment de la réalité de fait, s'oppose, de l'autre, à l'incertitude du locuteur. C'est cette attitude qui constitue la réalité prédiquée et porte l'accent : « Je ne saurais me prononcer, mais il y a de fortes chances pour qu'il pleuve. » L'importance des modalités dans la langue est fondamentale du double point de vue de la description grammaticale (quelles sont les unités morphologiques qui traduisent les modalités ?) et de la construction du modèle (quelle interprétation sémantique donner à ces universaux de pensée mettant en jeu la structure primitive du jugement modalisé ?).

Pour récapituler, la linguistique s'intéresse au problème de la modalité à deux niveaux. D'abord elle analyse le concept de modalité de manière générale et cherche à préciser ce que ce terme recouvre. Elle étudie en outre les phénomènes et les marqueurs de modalisation dans les différents langages particuliers. Elle rejoint ainsi dans une certaine mesure la grammaire traditionnelle qui distingue par exemple en français le mode indicatif (mode de la réalité) du conditionnel (mode de l'irréel) ou encore qui mentionne, outre les adverbes de temps, de lieu, de manière, etc., une catégorie d'adverbes d'« opinion » (comme « certainement » ou « peut-être »).

Si la notion de modalité en linguistique, définie comme « l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé », semble s'opposer assez clairement à celles de temporalité et d'aspect, ses frontières restent controversées. Outre les modalités aléthiques, déontiques, épistémiques et appréciatives, certains suggèrent des modalités intersubjectives (ordre, conseil, reproche...), bouliques (volonté), implicatives (condition, conséquence...) ou même temporelles; ou encore incluent la négation dans cette catégorie.

Ces recherches sont inséparables de la pragmatique linguistique car la modalité est définie par le locuteur et donc par le contexte d'énonciation.

Il existe différents types de modalité :

➔ Valeur aléthique (de « aletheia= Vérité ») : le sujet énonce des vérités logiques, c'est-à-dire ce qui relève du domaine du possible/impossible, nécessaire/contingent... Souvent, les énoncés sont d'ordre scientifique exprimant des données indiscutables (chiffres, vérités générales, lois physiques...). Par exemple :

2. L'eau bout à cent degrés.
3. Tous les hommes sont mortels.

➔ Valeur épistémique : l'énonciateur considère les chances de réalisation de la relation prédicative. Par exemple :

4. Il doit être en retard.
5. Il peut arriver aujourd'hui.

➔ Valeur déontique : l'énonciateur apprécie la relation prédicative, positivement ou négativement, en fonction de règles pré-établies, d'un code déontologique :

6. Vous ne pouvez pas garer votre voiture ici. (Impossibilité morale mais pas interdiction formelle)
7. Si vous voulez avoir votre examen, vous devez le préparer.

➔ Valeur radicale ou intersubjective : cette valeur porte sur les relations entre sujets.
L'énonciateur ordonne, autorise etc.

8. Vous pouvez partir. (Permission)
9. Vous devez être ici avant huit heures. (Obligation)

Remarque :

On distingue dans certains cas, les adverbes dits « de commentaire » portant sur l'énonciation de ceux portant sur l'énoncé :

- Heureusement, il est bien rentré (jugement du locuteur sur le prédicat d'énoncé « il est bien rentré », qu'on peut traduire par : « Il est bien rentré et j'en suis heureux »).
- Franchement, ce n'est pas une réussite (commentaire du locuteur sur l'ensemble du prédicat d'énonciation, à traduire par : « Je vais vous dire franchement ce que je pense : ce n'est pas une réussite »).

Pour récapituler, les modalités d'énoncés expriment la manière dont le locuteur apprécie le contenu de son énoncé. Cet énoncé peut-être *nécessaire, possible, certain, obligatoire, vrai* (ce sont les termes qui évaluent l'énoncé) ou encore *souhaitable, heureux, utile, idiot*, etc. (ce sont les termes qui expriment les sentiments du locuteur).

Par conséquent, les sentiments du locuteur sont exprimés à travers :

- les adjectifs affectifs (*drôle, effrayant,...*) et les adjectifs évaluatifs (*bon, beau,...*)
- les verbes exprimant un sentiment (*aimer, détester,...*), une opinion (*penser, croire,...*) et les verbes à la forme impersonnelle (*Il est possible, Il est certain,...*).
- les temps du verbe. Le conditionnel, par exemple, exprime l'incertitude de celui qui s'exprime (*Le proviseur aurait pris des sanctions*).
- les compléments circonstanciels (les adverbes *peut-être, sans doute, certainement, probablement, vraiment,...*, et des groupes prépositionnels (*à mon avis, à vrai dire,...*)).

Il faut enfin ajouter les modalités d'énonciation qui correspondent aux types de phrases, lesquels concernent les relations entre le destinataire et le destinataire, impliquées par les grandes fonctions de la langue (affirmer, questionner, ordonner).

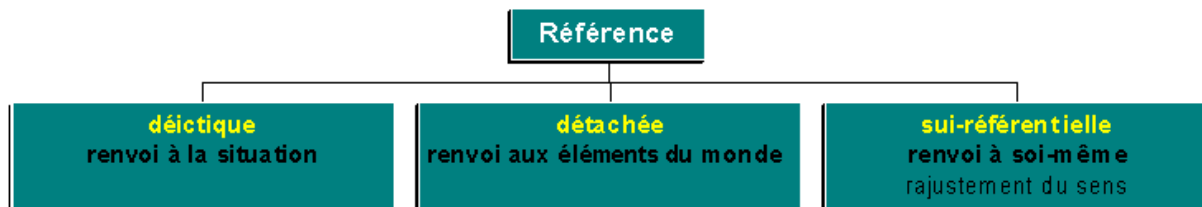
Récapitulatif / Principes généraux de la linguistique énonciative

Question que se posent les structuralistes	Question que se posent les énonciativistes
Comment les formes linguistiques sont-elles connectées selon un découpage en phonèmes, lexèmes, morphèmes, syntagmes, etc... ?	Comment les formes linguistiques se mettent-elles en situation et sont-elles prises en charge par des énonciateurs ?

Un **énoncé** est le produit d'un énonciateur au cours d'un acte d'énonciation dans une situation donnée.

Phrase	Forme syntaxique comprenant au moins un verbe conjugué. (ex. <i>Je n'aime pas beaucoup le poisson surgelé</i>)
Énoncé	produit d'un énonciateur au cours d'un acte d'énonciation dans une situation donnée. Il ne s'agit pas forcément d'une phrase (ex. <i>Moi, le poisson surgelé, bof...</i>)

En énonciation ce qui est primordial ce n'est pas la dichotomie *signifiant/ signifié*, c'est la **référence**, autrement dit le renvoi aux objets du monde, qu'ils soient repérés par rapport à la situation ou détachés de la situation d'énonciation.



je, tu, ici, maintenant

Le chien de Marie

"chat" prend quatre lettres.

Deixis	Catégorie de la référence à l'énonciation. (Quand il y a deixis, la référence est dépendante de l'énonciation.)
---------------	---

Déictiques	Non déictiques	Mixte
Personne	- <i>je, tu, il, elles...</i> - <i>mon, ton</i>	- <i>Ma tante</i> - <i>Maman,</i>

	- moi, toi	- Paul - il (lorsqu'il renvoie au contexte)	- Tonton
Espace	- ici - là	- Toronto, - à la maison.	
Temps	- maintenant - demain - tout à l'heure - tantôt	- le 1er janvier, - le jour de l'élection - à 10 h.	

Lorsque l'énoncé ne renvoie pas à la situation, le repérage peut parfois se faire par rapport au contexte.

Anaphore	Cataphore
Procédé consistant à reprendre sans le répéter un élément du contexte précédent. <i>Paul relit les notes qu'il a prises en cours.</i>	Procédé consistant à annoncer par un substitut une partie du contexte à venir <i>Lorsqu'elle passe par Toronto, Marie visite toujours la Tour CN.</i>
anaphore endophore : reprise dans le texte.	cataphore endophore : fait de renvoyer à ce qui suit.
anaphore exophore : reprise dans la situation. <i>Ça s'est bien passé ?</i>	cataphore exophore : fait de préparer à ce qui va suivre. <i>Ça va bien se passer.</i>

Certains énoncés comme ceux que l'on trouve dans des recettes de cuisine sont détachés de toute situation. Exemple : *Casser deux œufs et mélanger*. Dans ce cas, l'activité est non actualisée et à venir.

Cependant beaucoup d'énoncés sont ancrés dans la situation. Exemple : *Mon chat est sur le paillason*. Il y a un repérage énonciatif marqué par le déictique « mon ».

De plus il y a un repérage notionnel entre les deux notions <chat> et <paillason> via le marqueur « sur ». Cette relation est orientée. On pourra difficilement trouver :

* *Le paillason est sous mon chat*

L'organisation est stabilisée culturellement selon les connaissances de **propriétés physico-culturelles** communes aux co-énonciateurs.

Applications

Exercice 1

- Pour chaque phrase, indiquez si les indices de temps en gras renvoient ou non à la situation d'énonciation.
 1. **Il y a un mois**, la tempête a soufflé si fort qu'elle a endommagé tous les commerces et les habitations.
 10. Le jour où les magasins rouvraient leur porte, tous les habitants de la ville se précipitèrent pour se réapprovisionner. **Le lendemain**, la foule n'avait pas diminué.
 3. **Le 24 juillet 2011**, une tempête dévaste la petite ville de Bastinre.
 4. **Demain**, nous viendrons t'aider à poser de nouvelles fenêtres dans la cuisine.
 5. Ils arrivèrent **ce matin-là**, équipés de boîtes à outils.

- Pour chaque phrase, indiquez si les indices de lieu en gras renvoient ou non à la situation d'énonciation.
 1. On a l'air de bien s'amuser **ici**.
 2. Vous prendrez **la prochaine rue à gauche**.
 3. **Des hauteurs d'Istanbul**, la vue sur l'entrée du Bosphore est splendide.
 4. Je n'en croyais pas mes yeux, un serpent faisait la sieste, **là, par terre, à mes pieds**.
 5. Regarde **là-bas**, n'est-ce pas ta sœur qui court ?
 6. L'homme se gara **rue Lepic**.

- Choisissez la bonne réponse :
La situation d'énonciation est :
 - la situation dans laquelle est produit un énoncé.
 - la situation dans laquelle se trouvent les personnages de l'histoire.

- Pour chaque phrase, dites si le mot ou groupe de mots en gras apporte des informations sur le moment, le lieu, la personne qui parle ou celle à qui le message est adressé.
 1. Montez tout de suite dans vos chambres !
 2. Je vous répète toujours la même chose, les garçons !
 3. Bien sûr, Loulou, tu es en retard, je viens de dire à tes frères de monter
 4. Maman où es-tu ? Le téléphone sonne.
– Je suis là, dans le garage : quelqu'un peut répondre ?
 5. Je range encore une ou deux caisses ici et j'arrive.

- Réécrivez le texte suivant de manière à obtenir un énoncé ancré dans la situation d'énonciation.

Il rappela sa mère le lendemain. En décrochant le téléphone, il fit une pause et repensa à la lettre qu'il avait reçue chez lui, trois jours avant. Depuis ce jour-là, il n'arrêtait pas de se demander comment il annoncerait la nouvelle à sa mère. La veille encore il y avait songé et en avait longuement discuté avec sa femme.

Exercice 2 + Corrigé

« J'ai bien relu votre proposition de contrat de la semaine dernière, mais il y a quelques détails qui n'ont pas été évoqués lors de notre rencontre. D'abord, je constate qu'au lieu de votre prétendu « tarif privilégié », vous allez en réalité me faire payer le prix fort. Ensuite, il y a ce texte en petits caractères là en bas, qui apporte de sacrées restrictions. Regardez-moi ces clauses : avec ça, je me retrouve pieds et poings liés ! »

Il est impératif de présenter les réponses de manière ordonnée, en suivant un plan qui évite de se répéter, plutôt que de répondre au fil du texte, ce qui aboutirait à un certain fouillis.

Les personnes et les choses

1) Pronoms personnels

- *je, me, moi* : pronoms personnels de la 1^{ère} personne du singulier, qui expriment le locuteur, celui qui parle ;
- *vous* est ici un « *vous* » de politesse, ce pronom morphologiquement de la 2^{ème} personne du pluriel équivaut à un singulier, il correspond à l'allocutaire, celui à qui *je* parle.

2) Les possessifs

- *votre* (proposition) est un adjectif possessif de la 2^{ème} personne du pluriel, avec la même remarque que ci-dessus pour le pluriel de politesse ; il établit un lien à l'allocutaire ;
- *notre* (rencontre) : adjectif possessif de la 1^{ère} personne du pluriel, qui établit un lien au locuteur et à l'allocutaire ensemble.

3) Les démonstratifs

- *ce* (texte) - *ces* (clauses) sont des adjectifs démonstratifs qui sont accompagnés par un élément extra-linguistique, un geste du locuteur à l'intention de son allocutaire, pour désigner des éléments qu'ils ont conjointement sous les yeux ;
- *ça* (dernière phrase) est un pronom démonstratif qui est accompagné d'un geste, mais qui correspond aussi à ce que *je* viens de relever et de *vous* montrer.

Les circonstances

1) Temps

- la semaine *dernière* : l'adjectif permet de situer ce moment, une semaine avant le moment présent de l'énonciation.

2) Lieu

- *là / en bas* : adverbes par lesquels le locuteur désigne par un geste un endroit précis par rapport à lui-même et à l'allocutaire.

Les verbes

1) Présent

- *il y a / je constate / il y a / apporte* : il s'agit du présent véritable, ou présent d'énonciation, qui exprime ce qui est vrai pendant qu'on le dit ; mais on peut remarquer qu'il est plus ou moins élargi, il englobe aussi un passé récent.

2) Passé composé

- *j'ai relu / n'ont pas été évoqués* : le passé composé correspond à un événement passé qui a des prolongements ou des conséquences dans le présent.

3) Futur

- *vous allez me faire payer* n'est pas un futur simple, mais une périphrase morphologiquement au présent, qui sert à exprimer un futur proche ; *aller* fonctionne comme un semi-auxiliaire ;
- *je me retrouve* est un verbe au présent, mais avec une valeur temporelle, qui est celle d'un futur proche, presque immédiat ; on remarquera pourtant qu'ici, cet élément est soumis à condition (sous-entendu : si j'accepte).

4) Impératif

- *regardez* : l'impératif cumule les aspects déictiques : c'est le locuteur qui parle, et qui s'adresse à l'allocutaire ; il lui parle au présent, mais pour une réalisation de l'action dans un futur proche ; l'aspect spatial n'est pas non plus absent ; enfin, il correspond à un acte de parole, puisque par la parole le locuteur agit sur son allocutaire, sa parole entraîne une réaction de l'allocutaire, un ordre entraîne une obéissance, compte tenu bien sûr que nous sommes ici dans une situation courtoise.

Exercice 3 + Corrigé

« Ne vous ai-je pas déjà dit cette semaine que vous n'êtes pas ici pour jouer à ces petits jeux infantiles sur votre ordinateur de bureau ? Regardez-moi au lieu de tripoter ça ! Vous n'êtes pas dans l'entreprise pour vous amuser, nous ne vous avons pas embauché pour ça ! Vous faites un effort, mon ami, sinon d'ici un mois, vous allez vous retrouver là-haut, à classer le courrier en retard ! »

Les personnes et les choses

1) Pronoms personnels

- *je, moi* : pronoms personnels de la 1^{ère} personne du singulier, ils expriment le locuteur, celui qui parle.
- *vous* est ici un « *vous* » de politesse, ce pronom morphologiquement de la 2^{ème} personne du pluriel équivaut à un singulier, il correspond à l'allocutaire, celui à qui *je* parle.
- *nous* : pronom de la 1^{ère} personne du pluriel, qui exprime ici le locuteur associé à des tierces personnes absentes sur le lieu de l'énonciation, l'ensemble formant l'équipe dirigeante de l'entreprise.

2) Les possessifs

- *votre* (ordinateur) est un adjectif possessif de la 2^{ème} personne du pluriel, avec la même remarque que ci-dessus pour le pluriel de politesse ; il établit un lien à l'allocutaire ;
- *mon* (ami) : adjectif possessif de la 1^{ère} personne du singulier, qui établit un lien au locuteur. Il y aurait des remarques à faire sur la modalisation dans cette expression ; l'allocutaire n'est pas un ami du locuteur, c'est donc plutôt ironique, ou condescendant ; cette expression sert à interpeller l'allocutaire, à attirer son attention, et à établir un rapport avec lui, qui est ici un rapport de supériorité, par l'intermédiaire de mots de confraternité, qui sont donc détournés de leur usage premier.

3) Les démonstratifs

- *cette* (semaine), adjectif démonstratif, sert à exprimer une circonstance temporelle (voir ci-dessous).
- *ces* (petits jeux) sont ceux que je vois, ceux auxquels vous êtes en train de vous adonner, cet adjectif démonstratif est accompagné par un élément extra-linguistique, un geste du locuteur à l'intention de son allocutaire, pour désigner ce qu'ils ont conjointement sous les yeux.
- *ça* (deuxième ligne) est un pronom démonstratif qui est accompagné d'un geste du locuteur à l'intention de son allocutaire ; le deuxième *ça* peut être compris de la même façon, mais il est plutôt anaphorique (= vous amuser).

4) L'article défini

- *l'entreprise* : le nom est précédé d'un article défini, qui possède un rôle similaire à celui des déterminants déictiques, puisqu'il s'agit de l'entreprise commune à l'allocutaire et au locuteur, celle que *nous* connaissons tous deux, et qu'il n'est pas nécessaire de préciser davantage ; en ce sens, il est proche d'un adjectif possessif.

Les circonstances

1) Temps

- *cette semaine* : l'adjectif démonstratif permet de situer la semaine par rapport au présent d'énonciation, c'est celle qui contient le jour présent ;
- *d'ici un mois* : ce groupe exprime un futur proche, la durée d'un mois à compter du jour présent.

2) Lieu

- *ici* (ligne 1) : cet adverbe exprime le lieu de l'énonciation ;
- *là-haut* : cet adverbe exprime un lieu qui se situe au-dessus du lieu de l'énonciation, l'étage supérieur par rapport à *ici* ; il peut être accompagné d'un geste.

Les verbes

1) Présent

- *vous n'êtes...* (2 fois) correspond au présent véritable, ou présent d'énonciation, ce qui est vrai pendant qu'on le dit, mais avec une valeur élargie, comme c'est fréquent, élargie à un passé récent et un futur plus ou moins proche.

2) Passé composé

- *ai-je dit / avons embauché* : le passé composé exprime une action passée qui a des prolongements dans le présent ; je vous l'*ai dit* pour que vous vous en souveniez encore aujourd'hui ; et nous *avons embauché* dans le passé, la conséquence présente étant que vous *êtes* embauché.

3) Futur

- Il n'y a pas de futur simple de l'indicatif, mais un futur proche exprimé par la périphrase habituelle avec le semi-auxiliaire « *aller* » : *vous allez vous retrouver...*

4) Modes

- *Regardez-moi* est un impératif présent, où le locuteur s'adresse à son allocataire ; au présent, mais pour une réalisation de l'action dans un futur très proche, immédiat ; il correspond à un acte de parole du locuteur sur l'allocataire, puisque c'est un ordre ;
- *Vous faites* est un présent de l'indicatif, mais qui a exactement la même valeur que l'impératif, avec la nuance qu'il est suivi d'une action soumise à condition, il a donc aussi une valeur hypothétique.
- On peut noter aussi un acte de parole dans le questionnement (au passé composé) de la première phrase, puisqu'une question appelle en principe une réponse ; mais si la forme est interrogative, c'est plutôt ici l'expression d'une colère, pour laquelle il n'y a pas de mode.

Exercice 4 + Corrigé

« *Je dis que tu as brûlé ton parapluie. Tiens ! regarde, là... — Ça, ça... qu'est-ce que c'est ? Je ne sais pas, moi ! Je n'ai rien fait, rien, je te le jure. Je ne sais pas ce qu'il a, moi, ce parapluie !* »

Les personnes et les choses

1) Pronoms personnels

- *je, moi* : pronoms personnels de la 1^{ère} personne du singulier, ils expriment le locuteur, celui qui parle ;

- *tu, te* : pronom de la 2^{ème} personne du singulier, il correspond à l'allocutaire, celui à qui *je* parle.

2) Les possessifs

- *ton* (parapluie) est un adjectif possessif de la 2^{ème} personne du singulier ; il établit un lien à l'allocutaire.

3) Les démonstratifs

- *ce* (parapluie), adjectif démonstratif, correspond à un élément extra-linguistique, un geste du locuteur que l'allocutaire voit, pour désigner l'objet qu'ils ont tous deux sous les yeux ;
- *ça* (terme répété) est un pronom démonstratif qui est peut-être accompagné d'un geste du locuteur à l'intention de son allocutaire, ou qui reprend avec force la chose dont ils sont en train de parler.

Les circonstances

Lieu

- *là* : cet adverbe de lieu est accompagné d'un geste du locuteur qui montre ce qu'il faut regarder.

Les verbes

1) Présent

- *je dis / c'est / je ne sais pas (2 fois) / ce qu'il a* correspondent au présent véritable, ou présent d'énonciation, ce qui est vrai pendant qu'on le dit, mais avec une valeur élargie, comme c'est fréquent, élargie à un passé récent et un futur plus ou moins proche.

2) Passé composé

- *tu as brûlé / je n'ai rien fait* : le passé composé exprime une action passée qui a des prolongements dans le présent, et dont on voit le résultat.

3) Modes

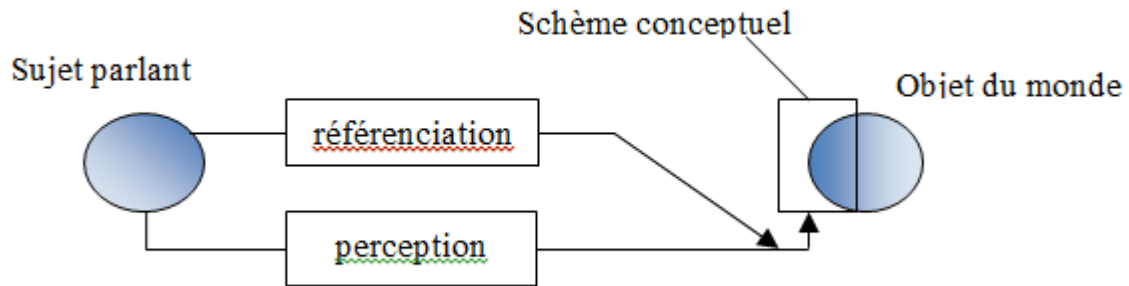
- *Regarde* est un impératif présent, où le locuteur s'adresse à son allocutaire ; au présent, mais pour une réalisation de l'action dans un futur très proche, immédiat ; il correspond à un acte de parole du locuteur sur l'allocutaire, puisque c'est un ordre ;
- *Tiens !* est aussi un impératif présent, avec en principe la même valeur, mais on perd en fait le sens originel du verbe *tenir* ; ce terme sert principalement à attirer l'attention de l'allocutaire, et à montrer quelque chose, avec des sous-entendus du type « Tu vois bien que j'ai raison ».

2. Les subjectivèmes « affectif » et « évaluatif » (Kerbrat-Orecchioni)

« Toute unité lexicale est, en un sens, subjective, puisque les « mots » de la langue ne sont jamais que des symboles substitutifs et interprétatifs des « choses ». (Kerbrat-Orecchioni, 1980). Les objets préexistants subissent une dénomination qui consiste à leur coller des étiquettes signifiantes. La linguistique démontre que les langues autorisent des productions discursives qui sont loin de reproduire La Réalité. En effet, les langues reproduisent à leur manière, chacune l'univers référentiel et imposent « une forme » particulière à la « substance » du contenu, organisent le monde, par « abstraction généralisante, en classes de

dénotés, sur la base d'axes sémantiques partiellement arbitraires, et « programment » ainsi les comportements perceptifs et descriptif de notre langue (Kerbrat-Orecchioni, 1980).

Ainsi, tous les mots d'une langue connotent, à de divers degrés, les caractéristiques de la société qui les manipule (aspects technologiques, socio-culturel), et transportent tous les jugements interprétatifs « subjectifs » inscrit dans l'inconscient linguistique de la communauté.



Emilie Goin, 2013. <https://journals.openedition.org/narratologie/6797?lang=it>

Pour Kerbrat-Orecchioni, lorsqu'un sujet d'énonciation est confronté à la verbalisation d'un objet référentiel (réel ou imaginaire), un choix entre deux types de formulations s'impose :

- Le discours « objectif » qui efface l'existence d'un énonciateur individuel.
- Le discours « subjectif » dans lequel l'énonciateur s'exprime explicitement (Je trouve ça très beau) ou implicitement (c'est beau).

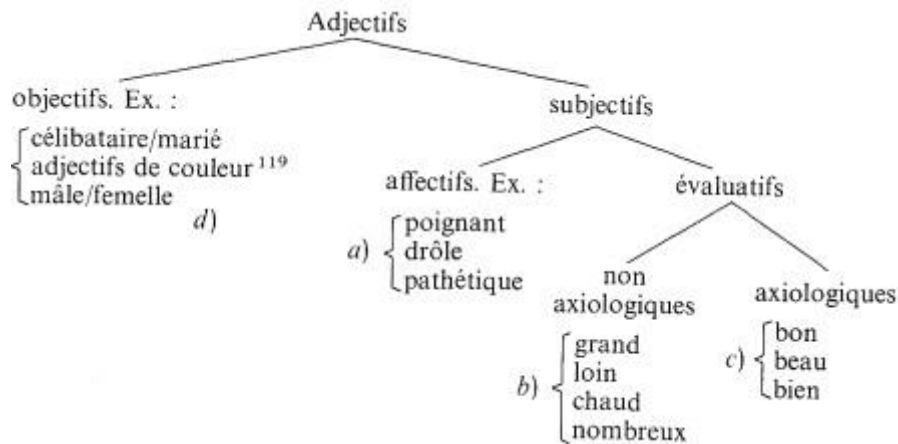
L'axiologie et les adjectifs

Le dictionnaire le Petit Robert en ligne (2014) définit le terme d'« axiologie » du terme grec « axios » (ce qui a de la valeur) et « -logiem », comme la « Science et théorie des valeurs morales ». En ce qui concerne les études linguistiques, l'axiologie engage aussi les valeurs esthétiques et hédoniques. L'axiologie est donc un phénomène relevant du langage évaluatif. Il s'agit du jugement de valeur positif ou négatif, fait par l'énonciateur. Cette définition correspond à celle proposée par les linguistes qui se fondent sur le courant de la linguistique systémique fonctionnelle (Martin et White, Monika Bednarek) et de la linguistique énonciative (Kerbrat-Orecchioni, Matthieu Vernier). Ainsi, l'adjectif axiologique est un adjectif qui possède une valeur positive ou négative. Il peut s'agir d'un adjectif

intrinsèquement axiologique ou d'un adjectif prenant une valeur axiologique dans un contexte particulier.

a. Les adjectifs subjectifs

Dans l'usage des adjectifs, « tout est relatif ». On distingue plusieurs catégories d'adjectifs subjectifs :



Kerbrart-Orecchioni, 1980, p84.

Dans le cadre de la problématique de l'énonciation, nous allons nous focaliser sur les adjectifs subjectifs et qui relèvent de ce que Hjelmslev appelle « Le niveau interprétatif du langage ».

a.1. Les adjectifs affectifs : énoncent en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet. Dans la mesure où ils impliquent un engagement affectif de l'énonciateur, où ils manifestent sa présence au sein de l'énoncé, ils sont énonciatifs.

Les adjectifs affectifs sont bannis de certains discours qui tendent vers l'objectivité, tels les définitions de dictionnaire qui renferment des énoncés lexicographiques. La valeur affectives peut-être inhérente à l'adjectif ou au contraire solidaire d'un signifiant prosodique, typographique (le !) ou syntaxique particulier. Par exemple, dans la phrase, « la pauvre maison d'une femme pauvre », le premier adjectif qui connote un apitoiement du locuteur, neutralise le second qui dénote un statut social et économique, grâce aux effets poétiques de la répétition avec chiasme³ et variation sémantique.

³ Le chiasme, du grec χιασμός : khiasmós provenant de la lettre grecque khi en forme de croix, est une figure de style qui consiste en un croisement d'éléments dans une phrase ou dans un ensemble de phrases sur un modèle AB/BA et qui a pour effet de donner du rythme à une phrase ou d'établir des parallèles. Figure de rhétorique consistant à inverser deux groupes de mots (ex. « Blanc bonnet et bonnet blanc »).

a.2. Les adjectifs évaluatifs non axiologiques : cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer un jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur, impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une double norme : interne à l'objet support de la qualité ; et spécifique du locuteur (dans la mesure qu'ils peuvent être considérés comme « subjectifs »).

L'usage donc d'un adjectif évaluatif est relatif à l'idée que le locuteur se fait de la norme d'évaluation pour une catégorie d'objets donnés. Par exemple, la phrase « cette maison est grande » doit être paraphrasée en « cette maison est plus grande que la norme de grandeur pour une maison d'après l'idée que je me fais (elle-même fondée sur mon expérience personnelle des maisons) ». De même, l'utilisation de « un peu » dans « j'ai bu un peu de vin » (par opposition à la quantification objective de « j'ai bu un pot de vin ») est relative : à l'objet que « un peu » quantifie, et à l'idée que le sujet d'énonciation se fait de la norme quantitative. Ce qui fait que l'expression « un peu » est largement subjective, vu son imprécision et donc, implique la marque du jugement. La norme d'évaluation présupposée par l'utilisation de ces termes *est doublement relative* : au **sujet d'énonciation** (norme type 1) (quantification par rapport à une unité de mesure que chaque sujet porte en lui-même), ou à **l'objet-support** (norme type 2).

– La notion d'objet-support par rapport auquel se détermine la norme d'évaluation doit être précisée, et doivent être distingués : le cas où l'adjectif est construit de façon absolue, et celui où il régit un complément prépositionnel de type « pour SN »¹²⁸.

(1) Lorsque la classe à l'intérieur de laquelle se détermine la norme est explicitée contextuellement, le problème est relativement simple. Il faut simplement signaler, après Chomsky, Ducrot et Zuber, qu'une phrase telle que :
« Jacques est petit pour un Français »
véhicule, en plus de l'information :

« Jacques est plus petit que la moyenne des Français »,
le sous-entendu :

« Les Français sont plutôt grands » (c'est-à-dire qu'ils ont en moyenne une taille supérieure à celle de l'ensemble des humains)¹²⁹.

Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.87.

(2) Lorsque l'adjectif ne comporte pas de détermination de ce type, les choses se compliquent quelque peu. Comparons en effet :

{ la route est large (pour une route)
ce chien est gros (pour un chien)

et

{ un éléphant c'est gros (pour un animal)
les éléphants sont gros (pour des animaux)
une Cadillac c'est grand (pour une voiture).

La règle semble être la suivante :

- Si le SN déterminé par l'adjectif évaluatif est non générique, c'est-à-dire s'il renvoie à un ou plusieurs objets particuliers (définis ou non), alors la norme d'évaluation, c'est la moyenne de l'ensemble de la classe des dénotés auxquels renvoie le substantif.

- Si le SN est générique, c'est-à-dire s'il représente la classe dans sa totalité, la norme qui intervient, c'est une norme déplacée, interne à la classe des dénotés correspondant à l'*hypéronyme* du substantif.

Mais si l'on observe le fonctionnement réel des évaluatifs, force nous est d'admettre que la règle ainsi formulée est bien approximative. En effet :

- Il arrive qu'une phrase telle que « cet éléphant est gros » signifie non pas qu'il est particulièrement gros pour un éléphant, mais que c'est un gros animal (ou même que c'est un gros objet, par rapport à moi). Cette ambiguïté tient à la complexité profonde, en dépit des apparences superficielles, de la structure du syntagme nominal (dans cette acception, il faudrait postuler en structure profonde quelque chose comme : « cet animal, qui est un éléphant – et dans la mesure où c'est un éléphant¹³⁰ –, est gros – pour un animal, donc »; même chose pour « cet adolescent mange beaucoup », dont la voracité s'évalue selon les cas par rapport à la moyenne des adolescents, ou par rapport à celle des humains)¹³¹.

- En ce qui concerne le second cas, on sait qu'un terme ne possède pas un seul hypéronyme, mais plusieurs hiérarchisés, et celui qui intervient dans l'évaluation peut être de différents niveaux. Ex. :

{ une vache c'est gros (pour un animal)
un rat c'est gros (pour un rongeur, et particulièrement par rapport à la souris).

Pour traiter ce problème de façon plus satisfaisante, sans doute faudrait-il faire intervenir d'autres considérations énonciatives du type : l'objet qui définit la norme d'évaluation est en général plus familier à l'énonciateur que l'objet à évaluer, c'est-à-dire tenir compte de sa compétence culturelle, ainsi que de l'univers de discours auquel se réfère la séquence évaluative (si l'interprétation la plus vraisemblable de « Jean est petit »¹³² est « pour quelqu'un de son sexe, de son âge et de sa race », dans un univers de discours particulier la norme comparative, sans être clairement explicitée, peut être plus spécifique : ses frères et sœurs, les gens de sa famille, ses condisciples, etc.).

Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.88.

a.3. Les adjectifs évaluatifs axiologiques : Leur utilisation implique également une *double norme* : **interne à la classe de l'objet-support de la propriété** (Seuls les objets appartenant « à la même catégorie », peuvent être comparés axiologiquement. Des enchâssements comparatifs font l'agrammaticalité de cette phrase par exemple : « Cette histoire est aussi belle que cette femme ».); et **interne au sujet d'énonciation**, relative à ses systèmes d'évaluation (esthétique, éthique, etc.). Les évaluatifs axiologiques à la différence des autres adjectifs évaluatifs, portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent un jugement de valeur, positif ou négatif. Cette distinction marquée de valorisation ou de

dévalorisation marque spécifiquement les substantifs axiologiques en introduisant par exemple la coordination « mais » qui va jouer plusieurs rôles. Dans l'énoncé « Jean est grand mais blond », il est impossible d'admettre la validité du présupposé « les hommes grands sont généralement blonds ». La bizarrerie de cette phrase va interpeler trois cas :

(1) Les deux termes sont intrinsèquement valorisants ou dévalorisants. Ex. :
« Jean est beau mais bête. »

+ -

La conjonction étant dans ce cas plus ou moins imposée par le code linguistique, elle n'apporte aucune information particulière.

Cas 1 : Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.92.

(2) L'un des termes seulement est axiologiquement marqué de façon stable :
« Jean est grand mais beau. »

C'est le cas le plus intéressant car la conjonction fournit à elle seule, indirectement, des informations sur les systèmes d'appréciation propres au locuteur (lesquels peuvent être plus ou moins conformistes ou originaux : la déclaration précédente est plus imprévisible que son inverse axiologique « Jean est petit mais beau »).

Exemples :

- « Les sons charmants mais filiformes de la petite flûte de mon père »
+ ————— - (Marcel Pagnol).
- « Tournant pour la première fois hors d'Italie, Antonioni se laissait aller à réaliser un film très brillant mais dans le vent de la libération des mœurs vue de Londres »
(commentaire sur *Blow-up*, dans *Le Monde* du 8 juin 1978, p. 32) : le « mais » suggère que pour L, la mode (ou la libération des mœurs?), c'est plutôt mal.
- « La Comédie Française fait des triomphes avec des superproductions du Châtelet, fort intelligentes, fabriquées par des metteurs en scène étrangers mais médiocres » (*La Quinzaine littéraire*, n° 254, 1^{er} juillet 1977, p. 27) : les étrangers sont donc en général, pour Gilles Sandier, meilleurs que les metteurs en scène français.
- « Ce que l'on appelle l'"après-gaullisme", c'est aussi une chance pour la bourgeoisie de se débarrasser d'une certaine image héroïque, nationaliste, mais aussi antipétainiste, antifasciste, que reflétait encore, sinon certes Pompidou, du moins de Gaulle et le gaullisme » (*Cahiers du cinéma*, juillet-août 1974, p. 5) : « héroïque » est en général positif, et « nationaliste » penche vers le pôle négatif. Mais la connotation nettement valorisante des deux termes qui constituent le deuxième membre de la série coordinative prouve rétroactivement que ceux du premier sont employés péjorativement.
- « La décoration représente un lieu champêtre et néanmoins agréable » (Molière, à propos du *Malade imaginaire*), formule qui prouve que « néanmoins » fonctionne de ce point de vue exactement comme « mais », et que Michel Cournot commente en ces termes : « Curieuse expression, qui exprime le peu d'enthousiasme que manifestait Molière pour la nature, à laquelle il ne fait, dans son théâtre, pas d'allusion, sauf une, plutôt mi-figue, mi-raisin, dans *Tartuffe* : "La campagne à présent n'est pas beaucoup fleurie" » (*Le Monde*, 1^{er} juin 1978, p. 15).

(3) Aucun des termes n'est intrinsèquement valorisant ou dévalorisant : en l'absence de toute information de nature intonative, il y a ambiguïté du point de vue de la connotation axiologique (la seule information que l'on peut tirer du

94

DE LA SUBJECTIVITÉ DANS LE LANGAGE

« mais », c'est qu'ils sont marqués oppositivement). Ex. :

« Jean est grand mais blond » :

c'est donc que l'énonciateur aime les grands bruns, ou les petits blonds.

Signalons enfin que « même »¹⁴¹ joue un rôle exactement inverse de celui de « mais » : il relie deux séquences « allant dans le même sens » (Ducrot, 1972 a, p. 196) – en particulier, ayant la même valeur axiologique –, et dont la seconde « va plus loin dans ce sens » que la première; de ce fait, il permet éventuellement de fournir des informations sur la valeur que L leur attribue (ex. : cette phrase prononcée par des intrus venant de découvrir l'endroit où l'on espérait la solitude : « C'est bien ici¹⁴². Il y a même des gens » → c'est bien qu'il y ait des gens), et sur leur progression axiologique (ex. : Louis Winitzer, *Le Monde*, 13-14 nov. 1977, p. 9 : « La police a saisi cette année 4000 films de 15 minutes chacun montrant des enfants des deux sexes se livrant à des actes hétérosexuels, homosexuels, et même sodomiques »; Tony Duvert, *Quand mourut Jonathan*, Minuit, 1978, p. 95 : « Serge savait se débrouiller; et ses façons ouvertes et solides, son rire, son attention aux gens, son impertinence, sa vitalité séduisaient même les abrutis, les renfrognés, voire une partie des femmes »).

Cas 3 : Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.93-94.

Les adjectifs évaluatifs sont à des degrés variables, mais tous subjectifs puisqu'ils reflètent des particularités de la compétence culturelle et idéologique (et consensus social) du sujet parlant. Certains s'imposent avec évidence et constance, d'autres orientent simplement l'interprétation des énoncés dans tel ou tel sens.

Dans l'exemple proposé par Kerbrat-Orecchioni, où on doit répondre à une personne qui annonce sa venue en proposant des dates qui ne conviennent pas ; si on déclare que telle date est « la solution qui m'arrange le mieux », on suggère qu'elle arrange ; mais si on parle de « la solution qui me dérange le moins », on avoue alors que cette venue dérange. On va donc opter pour le premier énoncé, car, on préfère l'inexactitude d'un sous-entendu à l'indélicatesse d'un présupposé.

C'est dans de telles zones qu'évoluent les évaluatifs, dont l'emploi autorise toutes sortes de glissements (de la norme, et de la source d'évaluation) qui leur permettent d'échapper au couperet des jugements de vérité/fausseté. Lourds de sous-entendus mais prudemment évasifs, les évaluatifs, s'ils embarrassent le discours « honnête », font les délices du discours polémique, qui comporte toujours une certaine dose de mauvaise foi. Nous en avons donné précédemment un exemple (T. Duvert). En voici un autre, qui montre comment peut être exploitée polémiquement et humoristiquement l'ambiguïté des évaluatifs en comparative¹⁵⁶ – il s'agit d'une lettre de Boris Vian, publiée en février 1952 dans la revue *Jazz Hot* :

« Revenons en France avec le Bulletin du Hot Club que Baudalet m'apporte tout juste. Ah mais je suis très fâché. Voilà que cette grande brute d'Hugues [Panassié] me met en cause en dernière page; voilà qu'il cite une de mes reparties spirituelles d'autrefois pour l'opposer à une de maintenant.

Il paraît qu'en avril 1948 j'ai dit que "Mezz [Mezzrow] joue mieux qu'avant-guerre" et "qu'on peut s'améliorer à tout âge", et que maintenant j'affirme qu'il joue "comme un cochon et que c'est une insulte à l'oreille, etc."

KERBRAT. – *L'énonciation*.

4

100

DE LA SUBJECTIVITÉ DANS LE LANGAGE

C'est vrai. Je ne le renie point. Mais dites-moi, mon Gugusse, quoi de contradictoire? C'est là une opinion d'une constance inflexible, exprimée :

- a) dans le premier cas avec gentillesse;
- b) dans le deuxième avec franchise.

Si l'on s'en tient au texte, on a ceci :

- 1) Mezz joue mieux qu'avant-guerre;
- 2) Mezz joue comme un cochon.

La logique la plus absolue nous enseigne qu'il n'y a qu'une conclusion possible, et c'est :

- 3) Avant-guerre, Mezz jouait plus mal qu'un cochon.

Allons, Hugues, vous n'êtes pas sérieux? Vous n'avez pas appris la logique, depuis le temps? ».

La facétie mise à part qui consiste à prendre au pied de la lettre une comparaison figée, l'argumentation de Boris Vian est inattaquable : « x joue mieux qu'avant » n'implique pas véritablement « x joue bien »¹⁵⁷ – même s'il le sous-entend *plus ou moins*, comme nous l'avons dit; et c'est sur la latitude providentielle de ce « plus ou moins » que joue Boris Vian¹⁵⁸.

b. Les verbes subjectifs

L'emploi des verbes peut dans un sens être considéré comme subjectif. Les verbes posent à l'analyse des problèmes plus compliqués que les substantifs et les adjectifs, dont la valeur évaluative éventuelle est généralement prise en charge par le sujet parlant.

Dans les deux énoncés « x souhaite que p » & « x prétend que p », les deux verbes véhiculent un jugement évaluatif, mais dont le statut est différent. Le premier énoncé, présuppose en effet que « p est bon pour x », alors que le deuxième, signifie que « x dit que p » (dire est un verbe objectif). La différence réside dans **la nature du jugement évaluatif** (de l'ordre de bien/mal, ou du vrai/faux) ; et dans **la source du jugement évaluatif**, qui peut être le locuteur, ou l'agent du procès. Un troisième axe d'opposition peut être observable dans l'exemple « x criaille », où l'évaluation qui a pour source le locuteur, ne porte plus, comme dans les deux premiers exemples, sur un objet exprimé dans le contexte immédiat du verbe, mais sur le procès lui-même. L'étude des verbes « subjectifs » implique donc une triple distinction :

- **Qui porte le jugement évaluatif ?** → le locuteur (le cas des *verbes subjectifs* du type « prétendre » ou « criaille ») ; un actant du procès (en général, l'agent) qui dans certains cas peut coïncider avec le sujet d'énonciation (le cas des *verbes subjectifs occasionnels*, du type « souhaiter », « je souhaite que p »).
- **Sur quoi porte l'évaluation ?** → sur le procès lui-même (à contrecoup, l'agent) (« x criaille » (*verbes intrinsèquement subjectifs*) ; sur l'objet du procès (une chose ou un individu « x déteste y » / un fait exprimé par une proposition enchâssée « x souhaite que p »).
- **Quelle est la nature du jugement évaluatif ?** → le jugement évaluatif se forme en termes de bon/mauvais (domaine de l'axiologique) / vrai-faux-incertain (problème de modalisation).

- (a) Les verbes subjectifs occasionnels (qui n'impliquent un jugement évaluatif que lorsqu'ils sont conjugués à la première personne) :
- (1) Évaluation de type bon/mauvais :
verbes de sentiment;
verbes qui dénotent un comportement locutoire : verbes de demande, de louange et de blâme.
- (2) Évaluation de type vrai/faux/incertain :
verbes de perception, verbes d'opinion.
- (b) Les verbes intrinsèquement subjectifs :
- (1) Évaluation de type bon/mauvais :
portant sur le procès lui-même et /ou sur l'un de ses actants.
- (2) Évaluation de type vrai/faux/incertain :
verbes d'opinion et de jugement, verbes locutoires.


Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.101.

b.1. Les verbes subjectifs « occasionnels »



Les verbes occasionnellement subjectifs

Implication d'une évaluation : de l'objet du procès/ Par l'agent du procès



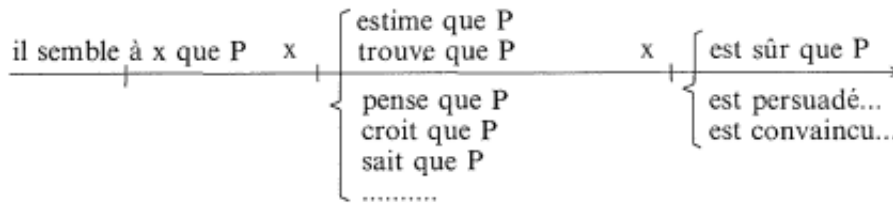
Évaluation de type bon/mauvais
Verbes de sentiment 
(À la fois axiologiques et affectifs)
Disposition favorable/défavorable
Positif/négatif
Verbes locutoires
Verbes de demande, de louange, de blâme



Évaluation de type vrai/faux/incertain
Appréhension perceptive
(Verbes de perception) 
ET
Appréhension intellectuelle
(Verbes d'opinion) 

Concernant l'axe vrai/faux/incertain, Ducrot (1975) structure à l'aide de cinq axes sémantiques l'ensemble lexical (verbes d'opinion) « **Considérer, trouver, estimer, juger, avoir l'impression, être sûr, penser, croire** » qu'il envisage à la première personne :

- Le verbe implique ou non un jugement personnel fondé sur l'expérience,
- Le verbe implique ou non une expérience de la chose « elle-même »,
- Le verbe implique ou non une prédication originelle,
- Le locuteur se présente ou non comme certain de l'opinion exprimée dans la complétive,
- Le locuteur présente son opinion comme le produit d'une réflexion



Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 105.

Cependant, Ducrot n'envisage pas le verbe « savoir » qui pourtant fait partie des verbes d'opinion. Faudrait-il alors l'assimiler à « croire » ou à « être sûr (certain, persuadé, convaincu) » qui expriment superlativement l'adhésion d'un sujet « x » ?, comme le montre le correctif de Pierre Poujade (interviewé par Jacques Chancel le 24 mars 1974 :

« – Croyez-vous avoir raison?
 – Je ne crois pas, je suis sûr que j'ai raison! »
 Le verbe « savoir » ne semble pas comporter une telle valeur intensive. Mais en même temps, les types d'arguments qui sont censés fonder la modalité du savoir et autoriser l'emploi de ce verbe (expérimentation scientifique, preuves objectives, autorité d'une référence infaillible) lui confèrent une sorte d'assurance impavide qui peut lui permettre dans certaines conditions de surenchérir encore sur « être sûr » :

« – Certains oiseaux sont-ils plus cons que d'autres?
 – Non. Ils sont tous aussi cons.
 – Vous en êtes sûr?
 – Je le sais » (court-métrage de Chaval *Les Oiseaux sont des cons*).

Il semble bien qu'en fait on ne puisse hors contexte, et particulièrement sans tenir compte de la compétence idéologique des énonciateurs (valorisation de la foi, ou de la rationalité) déterminer, des deux verbes « croire » (éventuellement superlativisé en « être sûr ») et « savoir », lequel est le plus « fort » : ils expriment deux modalités, c'est-à-dire deux types de relations entre un sujet et un contenu de pensée, fondamentalement différentes ¹⁶⁶.

Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.106.

b.2. Les verbes subjectifs « intrinsèques »

Les verbes intrinsèquement subjectifs
 Implication d'une évaluation ayant toujours pour source le sujet d'énonciation



Évaluation de type bon/mauvais
 Verbes intrinsèquement axiologiques
 valorisants/dévalorisants



Évaluation de type vrai/faux/incertain
 Verbes intrinsèquement modalisateurs
 de jugement, d'opinion,
 verbes locutoires

Concernant les verbes d'opinion dans les trois énoncés « X s'imagine que P » ; « X pense que P » ; « X sait que P », ils énoncent une attitude intellectuelle de (X) vis-à-vis de (P). Afin de délimiter l'opposition qui existe entre ces trois verbes, il faut faire intervenir l'axe énonciatif « P est faux/indéterminé/vrai pour X ».

Sur le tableau suivant de Kerbrat-Orecchioni emprunté à Ducrot, deux axes sont mis en avant : l'axe de l'attitude de X vis-à-vis de l'opinion en question (représenté verticalement) ; et l'axe de l'attitude du locuteur vis-à-vis de cette même opinion (représenté horizontalement).

posé \ présupposé	opinion vraie	opinion fausse	opinion ni vraie ni fausse
+	sait	s'imagine	est sûr pense croit est persuadé
-	ignore		
?	se doute		

Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.113.

• Le trait énonciatif est un présupposé¹⁸² : il n'est pas atteint par la négation ni l'interrogation :

x ne se doute pas } que P (et pourtant, P est vrai)
 x ne sait pas }
 est-ce que x se doute } que P?
 sait }

• Ducrot a raison de placer dans la même case, du point de l'axe horizontal, « penser » et « être sûr » : l'assurance de x ne prouve aucunement la justesse de son opinion aux yeux de L₀. Mais l'axe vertical mériterait d'être affiné davantage : « penser » et « être sûr » ne décrivent pas le même degré d'adhésion de x à son opinion. Quant à « se douter », qui penche incontestablement vers le +, on peut estimer qu'il ne reçoit pas sur ce tableau la place qui lui revient. C'est-à-dire qu'il serait préférable d'admettre, sur cette échelle verticale, quatre degrés occupés respectivement par : « est sûr – persuadé » / « pense – croit – sait – s'imagine » / « se doute » / « ignore ».

• D'autre part, « croire » et « penser » ont-ils exactement la même valeur énonciative ? Il semble que « croire » incline, plus que « penser », à penser que P est plutôt faux¹⁸³. Là encore, il faudrait introduire un degré supplémentaire, sur l'axe horizontal cette fois :

opinion — ni vraie — plutôt — carrément
 vraie — ni fausse — fausse — fausse

• La description de Ducrot présente les choses ainsi :

« s'imaginer » pose : « x a une certaine opinion »
 présuppose : « cette opinion est fausse ».

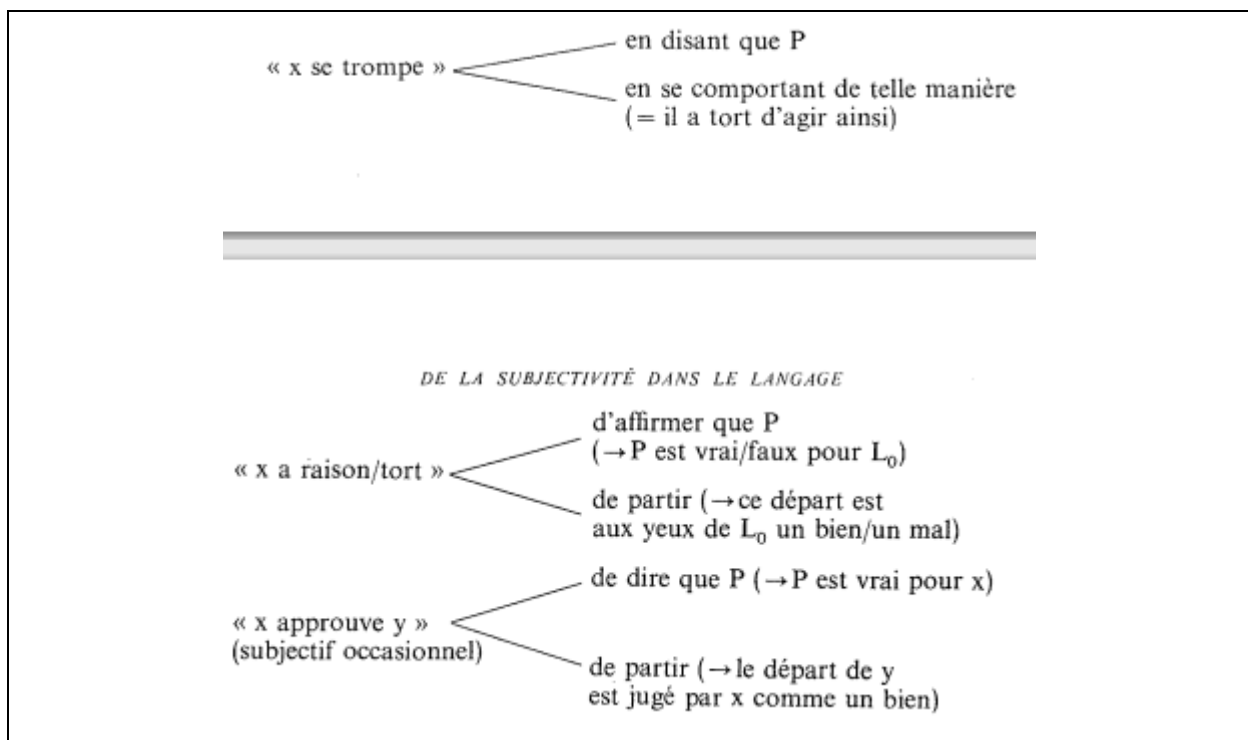
Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.113.

Ci-dessus, la description du présupposé est incomplète. Il est important de le formuler ainsi « l'opinion est fautive pour le locuteur », faute de quoi le métalangage tombe dans le piège du langage.

Ces verbes modalisateurs qui ont la propriété de permettre au locuteur de porter un jugement de vérité/fausseté sur certains faits, certains contenus mentaux ou discursifs explicités dans le syntagme objet qu'ils introduisent, sont parfois appelés « **factifs** ». Par exemple : regretter, nier, savoir, sont considérés comme factifs-positifs ; mentir, faire semblant, sont par contre factifs-négatifs (H. Brekle, 1974).

Les verbes subjectifs sont donc en résumé structurés de manière à distinguer la source de l'évaluation, c'est l'agent du procès (verbes occasionnellement subjectifs) VS le sujet d'énonciation (verbes intrinsèquement subjectifs) (premier axe); mais aussi, prendre en considération des variables concernant le jugement évaluatif qui relève de l'axe bon/mauvais VS vrai/faux/incertain (deuxième axe).

Certains verbes sont donc à considérer comme modalisateurs ou axiologiques selon qu'ils apparaissent ou non dans un acte locutoire. Ainsi, pour le deuxième axe :



Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.115-116.

c. Les adverbes subjectifs

Kerbrat-Orecchioni, opte pour le choix de la dénomination de « modalisateurs » aux procédés signifiants d'énonciation aux contenus énoncés.

La classe des adverbes offre des exemples de tous les types d'unités subjectives précédemment recensés (termes affectifs et évaluatifs, axiologiques ou non).

Ainsi, quelques principes de classement sont énumérés ci-dessous :

- Modalités d'énonciation (M1) (vs) d'énoncé (M2) (Meunier (1974) les oppose de manière à décrire la modalité d'énonciation se rapportant au sujet parlant ou écrivant ; et la modalité d'énoncé, se rapportant au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu avec le sujet de l'énonciation).
- Modalisateurs qui impliquent un « jugement de vérité » (« peut-être », « vraisemblablement », « sans doute », « certainement », « à coup sûr », etc.) (VS) ceux qui impliquent un « jugement de réalité » (« réellement », « vraiment », « effectivement », « en fait »).

Ou encore,

— On pourrait encore opposer, sur la base d'un certain nombre de critères syntaxiques et sémantiques, les adverbes « franchement », « sincèrement », « confidentiellement », « personnellement » — qui relèvent de la catégorie M2; déterminent en profondeur, lorsqu'ils fonctionnent comme des modalisateurs d'énonciation, un verbe « dire » éliminé en surface; et spécifient les conditions et la nature de l'acte locutoire —, à la série « peut-être », « voire » (= « peut-être même »), « probablement », « vraisemblablement », « sans doute », « certainement », « sûrement », « bien sûr », « pour sûr », « assurément », « évidemment », « manifestement », « (comme de) bien entendu », etc. — ces adverbes de type M1, qui constituent une série beaucoup plus ouverte que la précédente, déterminant plutôt en profondeur, sous forme adjectivale, un verbe d'opinion effacé en surface (« probablement, Pierre viendra » = « j'estime probable la venue de Pierre »), et précisant le degré selon lequel le sujet d'énonciation adhère au contenu de son énoncé (c'est-à-dire qu'ils nuancent les modalisateurs les plus neutres : non/oui, avec lesquels ils sont d'ailleurs compatibles).

Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.119.

Il reste encore plusieurs expressions restrictives et « appréciatives » (Ducrot, 1972) telles que « à peine », « presque », « guère », « seulement », « ne...que » ; des avderbes (« déjà », « encore ») ; d'inonbrables connecteurs propositionnels (« or », « car », « donc », « cependant », « d'ailleurs », « toutefois », « en effet », etc.) dont le statut syntaxique est aussi problématique que le rôle énonciatif évident, etc.

Kerbrat-Orecchioni admet comme *subjectifs* :

- Le trait sémantique *affectif* (lequel entretient des relations privilégiées avec le trait axiologique, sans qu'ils doivent pour autant être confondus).
- Le trait *évaluatif*. Deux cas particuliers figurent dans les unités évaluatives et dont le rôle énonciatif est prépondérant : **les axiologiques, porteurs d'un trait évaluatif de type bon/mauvais** (affectant l'objet dénoté par l'unité elle-même, et/ou un élément co-textuellement associé) ; **les modalisateurs, porteurs d'un trait évaluatif de type vrai/faux** (et qui souvent se chargent d'une connotation axiologique, car le vrai suppose unilatéralement le bien).

d. Les substantifs et le problème de la catégorie des axiologiques

Les substantifs affectifs et évaluatifs sont dérivés de verbes ou d'adjectifs pour la plupart. Ils peuvent être péjoratifs (dévalorisants)/ mélioratifs (laudatifs, valorisants) appelés *axiologiques*.

Pour dénommer un individu X, on peut dire :

- « c'est un enseignant » : le terme énonce une propriété objective, facilement vérifiable, du dénoté ;
- « c'est un imbécile » / « c'est un génie » : ces substantifs cumulent deux types d'information indissociables :
 - Une description du dénoté,
 - Un jugement évaluatif d'appréciation ou de dépréciation, porté sur ce dénoté par le sujet d'énonciation.

La description de ces axiologiques pose un certain nombre de problèmes :

1. Le trait évaluatif reçoit un support signifiant spécifique. Exemple :

c'est ainsi le cas des termes péjoratifs suffixés en « -ard » (cf. « chauffard » – vs « chauffeur » –, « vantard », « fuyard », « flemmard », « cossard », « fêtard », « froussard », « trouillard », « revanchard », « communard », « ringard », et ce néologisme publicitaire : « Quand vos nylons jaunissent, c'est la faute au Jaunard »), ou « -asse » (« vinasse », « blondasse », « fillasse », « pétasse », « bêtasse », « connasse » – le suffixe ne venant que renforcer, dans les derniers exemples, la valeur péjorative du radical –, et ce néologisme forgé, d'après *Le Monde* du 13 janv. 1974, par un téléspectateur mécontent : « La réclamasse! La réclamasse! Il n'y a plus que ça... »).

2. Le trait axiologique se localise au niveau du signifié de l'unité lexicale, lequel se définit dans sa relation triangulaire au signifiant d'une part, et au dénoté d'autre part.

– Les connotations axiologiques et stylistiques doivent en principe être soigneusement distinguées. Comparons en effet les trois termes « tacot/voiture/bagnole » :

- « tacot » *vs* « voiture » : la différence est d'ordre *sémantique*, le premier terme ajoutant au second le trait [de mauvaise qualité, vieux, déglingué...] et connotant de la part de L. une attitude défavorable;
- « bagnole » *vs* « voiture » : la différence concerne le seul *signifiant* : les deux termes sont équivalents extensionnellement, et leur contenu sémique est identique; ils ne s'opposent que par le type de discours (langue standard *vs* langue familière) susceptible de les prendre en charge ⁹³.

Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.74.

Ce qui sépare le signifiant du signifié est quelque peu perméable : un terme connoté « vulgaire » a tendance à vulgariser le signifié, donc le dénoté auquel il renvoie et inversement, les termes stylistiquement « normaux » qui désignent des réalités sexuelles ou scatologiques ont tendance à être perçus comme « bas » dans la mesure où la dévalorisation qui s'attache au contenu finit par déteindre sur le signifiant. C'est pour cela que l'argot récupère les termes péjoratifs de la langue standard en exprimant une vision foncièrement dévalorisante du monde. À l'inverse, la langue poétique du 18^{ème} siècle, appelle « banquet », un vulgaire pique-nique, « palais », une maison quelconque, et obéit ainsi et avant tout à un impératif rhétorique. Ce n'est pas innocemment factice que le stratagème stylistique qui ennoblit le signifiant adopté à l'époque, se trouve répercuté inévitablement sur la représentation du dénoté (culturellement, socialement, etc.).

Le signifié et le dénoté étant au contraire étroitement solidaires l'un de l'autre (le signifié n'étant que l'image linguistique abstraite du dénoté, et les sèmes qui le constituent, l'image des propriétés pertinentes du dénoté), *entre le signifié et le dénoté, il y a solidarité générale des systèmes de (dé)valorisation, compensée par une tendance partielle à l'autonomie.*

Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.75.

Les objets référentiels sont eux-mêmes le lieu de cristallisations axiologiques, et l'objet de jugements évaluatifs variables d'une société à une autre (Hjelmslev, 1971). Hjelmslev dira dans ce sens que « l'être méprisé », peut être associé dans telle société à « chien », dans une autre société à « prostituée », et dans encore une autre société à la sorcière ou le bourreau, et ainsi de suite. Il convient donc de distinguer les valeurs axiologiques qui se localisent au niveau de la représentation référentielle (se reflétant dans toutes sortes de pratiques symboliques), et celles qui s'inscrivent dans les signifiés lexicaux. Cependant,

grâce à l'action médiatisante de la compétence idéologique, les connotations axiologiques finissent par « passer » dans la langue, car les valeurs linguistiques sont inertes par rapport aux représentations référentielles.

3. La valeur axiologique d'un terme peut être plus ou moins stable. Ce qui revient à dire qu'à côté des termes clairement marqués d'une connotation positive ou négative, d'autres ne reçoivent une telle connotation que dans un dialecte, sociolecte ou idiolecte particuliers. La diversité des compétences idéologiques par exemple influence l'instabilité des investissements axiologiques observés dans les compétences lexicales : à la différence de « réformisme », « racisme » ou « sexisme », qui fonctionnent généralement comme des concepts injurieux, et peuvent être considérés comme marqués en langue, des mots tels que « nationalisme », « ordre » ou « discipline » sont parfaitement solidaire, en ce qui concerne leur connotation axiologique, de la spécificité du lieu idéologique d'où ils émanent.

4. La variabilité des valeurs axiologiques -susceptibles de venir investir une même unité lexicale- n'est pas faite pour faciliter leur analyse. En l'absence de méthode qui permettrait de repérer automatiquement des axiologiques, certains faits caractéristiques des langues naturelles, viennent perturber l'économie des valeurs positives et négatives, comme par exemple :

- Les phénomènes de la dévalorisation du terme de l'opposition déjà dévalorisé « contre-valorisation compensatoire » ; ou pour un même sujet, la valeur axiologique d'un terme qui varie selon la relation oppositive à l'intérieur de laquelle on l'envisage « valorisation par contraste » (Genette, 1976).
- Les axiologiques de par leurs propriétés sémantiques sont prédestinés à se voir utilisés ironiquement et dont les indices de l'inversion sémantique ne sont pas facilement repérables (l'ironie consiste à exprimer sous les dehors de la valorisation un jugement de dévalorisation).
- Les faits curieux de l'action du contexte verbal : expression de l'excès, effets paradoxaux de l'atténuation, etc.

5. L'allusion au rôle argumentatif des axiologiques (Problème de relation entre leur valeur sémantique et leur fonction pragmatique). Ce problème qui apparaît dans le fait

que la fréquence des axiologiques en général, et des deux catégories positive et négative en particulier, varie selon la visée illocutoire globale du discours qui les prend en charge. Ceci concerne :

- Les axiologiques seront naturellement plus nombreux dans les énoncés à vocation évaluative que dans les énoncés à prétentions descriptives.
- Les discours à fonction apologétique, comme le discours publicitaire dont la visée pragmatique consiste à rendre, pour mieux le vendre, le produit plus alléchant, exploiteront massivement l'existence en langue de termes mélioratifs.
- Symétriquement, les discours polémiques¹⁰⁵ se caractérisent par le fait que visant à disqualifier une « cible », ils mobilisent à cet effet nombre d'axiologiques négatifs appropriés, ou « vitupérants » – ce sera par exemple, dans le discours des adversaires de la linguistique, le terme de « jargon », dans celui des générativistes, le terme de « taxinomiste », dans celui des politiciens, « démagogique »¹⁰⁶ ou « irresponsable » (qui peut servir aussi bien au P.C.F. pour disqualifier les gauchistes qu'à Alice Saunier-Seïté pour discréditer les présidents d'université) – et l'on peut à ce sujet s'interroger sur les relations existant entre les concepts d'« axiologique » et d'« injure ».

Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.78.

Chapitre 2 : Pragmatique linguistique

Introduction / La pragmatique

La pragmatique est une branche de la linguistique qui se penche sur les éléments du langage qu'elle aborde comme phénomène à la fois discursif, communicatif et social. Née au XIX^e siècle aux États-Unis, elle a commencé à se développer surtout après la Seconde Guerre mondiale. William James (1842-1910) a développé une doctrine qu'il a appelé pragmatique (du grec *pragma* « action »). Son ami Charles S. Peirce (1834-1914) a quant à lui, employé le terme de *pragmaticisme* en mettant l'accent sur l'activité sémiotique de l'homme, donc sur l'emploi des signes. Tout naturellement, sa réflexion a rencontré les signes linguistiques et leur emploi.

La pragmatique linguistique de Charles Sanders PEIRCE

Peirce est un précurseur pour la pragmatique et un des pionniers d'une conception moderne de la linguistique et en particulier, en théorie de l'énonciation. La pragmatique n'est, pour Peirce, ni philosophie (au titre de laquelle compte la logique), ni nomologie (au titre de laquelle figure la science du langage ; ailleurs il dira linguistique, comme science psychique, et plus exactement comme étude de l'esprit d'un point de vue extérieur). Elle est pratique, au sens où son objet est de savoir «*what to do and how to do it* », dit Peirce et ajoute que la pragmatique est l'étude de la façon de nous comporter étant donné la connaissance que nous avons [désormais] de notre environnement. Peirce a consacré la plus large part de son analyse à la subdivision spécifique des symboles verbaux en fonction des catégories du discours auxquelles ils appartenaient, aboutissant à la trichotomie à la fois bien et très mal connue de l'icône, de l'indice et du symbole.

4.56 : Il semble que, d'un point de vue général, les mots ordinaires dans la plus grande partie des langues soient assertifs. Ils assertent sitôt qu'ils sont, de quelque manière que ce soit, rattachés à un objet quelconque. Si vous écrivez « Verre » sur une caisse, on comprendra que vous voulez dire que la caisse contient du verre. Il est indéniablement des plus légitime de dire que, dans la plupart des langues, un « symbole » est un signe conventionnel qui, de par son rattachement à un objet, signifie que cet objet est doté de certains caractères. Mais un symbole, en lui-même, n'est guère plus qu'un rêve ; il ne montre pas ce dont il parle. Il nécessite qu'on le relie à un objet. Pour satisfaire ce but, un indice est indispensable. Aucun autre genre de signe ne peut mieux s'acquitter de cette fonction [de monstration, J.R.]. Qu'un mot ne puisse pas, *stricto sensu*, être un indice est évident, puisque tous les mots sont généraux — un mot advient souvent, et chaque fois qu'il advient, c'est le même mot ; et s'il a un sens quelconque comme mot, c'est le même sens, à chacune de ses occurrences ; tandis qu'un indice est essentiellement l'affaire d'un ici et maintenant, son rôle étant d'amener la pensée à se focaliser sur une expérience particulière, ou une série d'expériences reliées entre elles par des relations dynamiques.

4.58 : Un indice, « the », est tout à fait essentiel dans la parole, et il en est de même du symbole. Nous trouvons, dans les formes grammaticales de la syntaxe, une partie de la phrase particulièrement appropriée comme indice, et une autre partie qui est appropriée comme symbole. La première est le sujet grammatical, la seconde est le prédicat grammatical.

<https://www.erudit.org/en/journals/etudlitt/1989-v21-n3-etudlitt2238/500869ar.pdf>

Éminents représentants des voies prises par la pragmatique

1) **La pragmatique indexicale**¹⁶ : autour des travaux de Bar-Hillel, Benveniste, Jakobson, Gochet, mais aussi Ross et Sadock, Jackendoff, Culioli et Wunderlich, Fuchs/Léonard, Maingueneau, Morrel, Meunier, Martin, Authier, Grunig, Clément/Thuemmel.

2) **La pragmatique psychologique et l'activité de langage**¹⁷ : autour de Culioli (incertain), Wunderlich, Miller/Johnson-Laird, Galperin et Leontjev pour l'Union Soviétique.

3) **La pragmatique de la performativité et les actes de langage**¹⁸ : après Austin et Searle, Auwera, Anscombe, Roulet, Grice.

4) **La pragmatique à grandes unités**¹⁹ : Ducrot, Brémond, Ehlich/Rehbein, Wunderlich, Luckmann, Klaus, Perelman/Olbrechts-Tyteca.

<https://www.erudit.org/en/journals/etudlitt/1989-v21-n3-etudlitt2238/500869ar.pdf>

1. De la linguistique énonciative à la pragmatique linguistique

La pragmatique s'intéresse d'un côté, aux phénomènes de dépendances contextuelles propres aux termes indexicaux, c'est-à-dire ceux dont la référence est déterminée par des paramètres liés au contexte d'énonciation, comme (*je, ici, maintenant*), ainsi qu'aux phénomènes de présupposition. D'un autre côté, elle envisage de théoriser les inférences extraites des énoncés

linguistiques sur la base de connaissances générales sur le monde et d'hypothèses sur les intentions des locuteurs.

La pragmatique ne serait-elle au fond qu'une traduction en un langage différent ? Dans ce sens, l'objet de la pragmatique est à considérer comme l'étude des effets du langage en contexte. Il s'agit de voir ce que peut faire le langage dès lors qu'il est utilisé dans certains buts et dans certaines circonstances. Que ce soit sous l'angle de la communication, avec H.P. Grice, ou de la force des mots avec J.L. Austin ou J. R. Searle, il s'agit toujours de considérer un langage non-clos sur lui-même : dans les effets qu'il produit (quelle que soit la façon dont on les modélise) et en fonction des circonstances de ses usages.

Pour Aristote, il s'agissait de déterminer certains types d'usage du langage visant à convaincre ; mais cette conviction était déjà modalisée en termes d'effets visés sur un certain public, eux-mêmes rapportés à un certain contexte ; ce qui lui permettait de distinguer trois usages rhétoriques : judiciaire, argumentatif et politique. On peut ainsi considérer qu'en rapportant le langage à ses usages en contexte, à ses utilisateurs et leur psychologie, et à sa force de conviction, Aristote initiait la réflexion qui allait mener à la pragmatique.

En France, Oswald Ducrot (*Dire et ne pas dire*, 1972) ira dans le même sens que H. Paul Grice en s'appuyant sur la distinction entre le sens pour le locuteur et le sens proprement linguistique des énoncés. Dan Sperber, philosophe et anthropologue français et Deirdre Wilson, linguiste britannique, ont développé à partir de ces idées une théorie pragmatique générale, connue sous le nom de *théorie de la pertinence*.

Les travaux de Ducrot portent d'une part sur la présupposition, c'est-à-dire sur le fait que certaines expressions linguistiques, pour être utilisées de manière appropriée, requièrent que les locuteurs partagent certaines croyances (par exemple, pour pouvoir comprendre de manière appropriée « Paul aussi est venu », il faut que l'ensemble des participants à la conversation partagent la croyance que quelqu'un d'autre que Paul est venu). D'autre part, Ducrot s'est également intéressé à la façon dont certains énoncés véhiculent, au-delà de leur signification littérale, certaines informations implicites. Toujours en France, la pragmatique est envisagée par d'autres théoriciens comme une science de la communication (Jacques Moeschler et Anne Reboul, *La pragmatique aujourd'hui*, 1998).

Dans cette perspective élargie, elle étudie l'usage du langage dans la communication et dans la connaissance. Largement tributaire du cognitivisme, la pragmatique élargie considère les

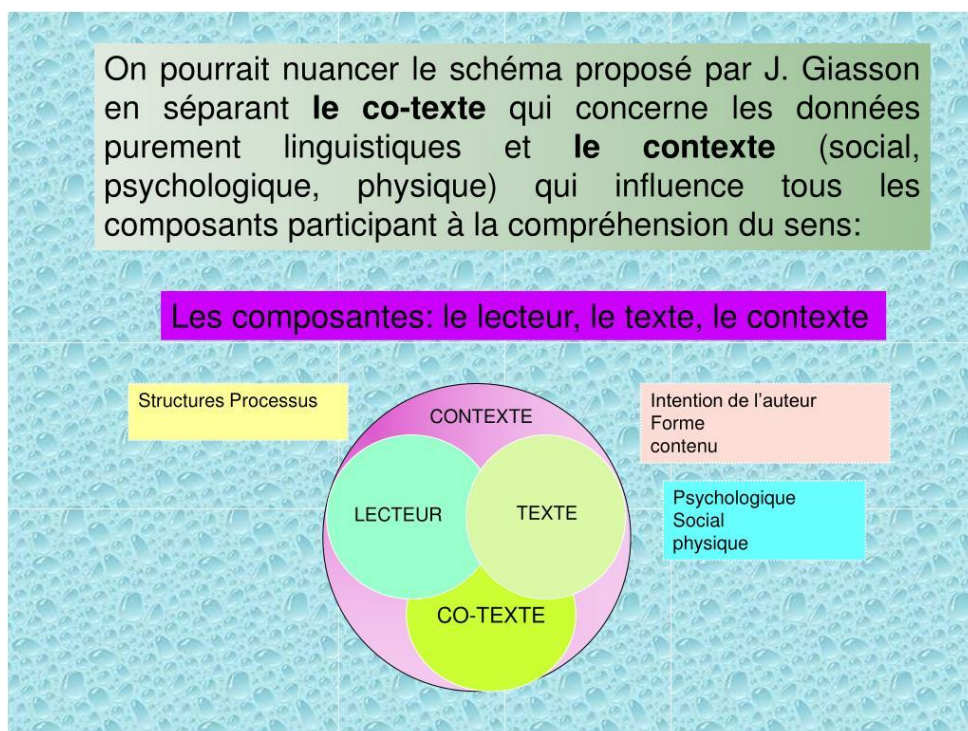
mécanismes inférentiels dans la connaissance, la construction des concepts, l'usage non littéral du langage, l'intentionnalité dans l'argumentation, etc.

La pragmatique peut être envisagée de deux points de vue :

1. Une pragmatique qui s'occupe de l'influence et des conséquences du langage sur le contexte (extralinguistique) – optique proche de celle d'Austin (comment modifier le monde en disant quelque chose / comment agir sur le monde en disant quelque chose).
2. Une pragmatique qui s'occupe plutôt de l'influence et des conséquences du contexte sur le langage (dans quelle mesure ce qui est dit dépend des circonstances dans lesquelles cela est dit). Cette deuxième perspective permet également de rendre compte de ce que l'on appelle la « communication non verbale » (distincte des comportements non verbaux).

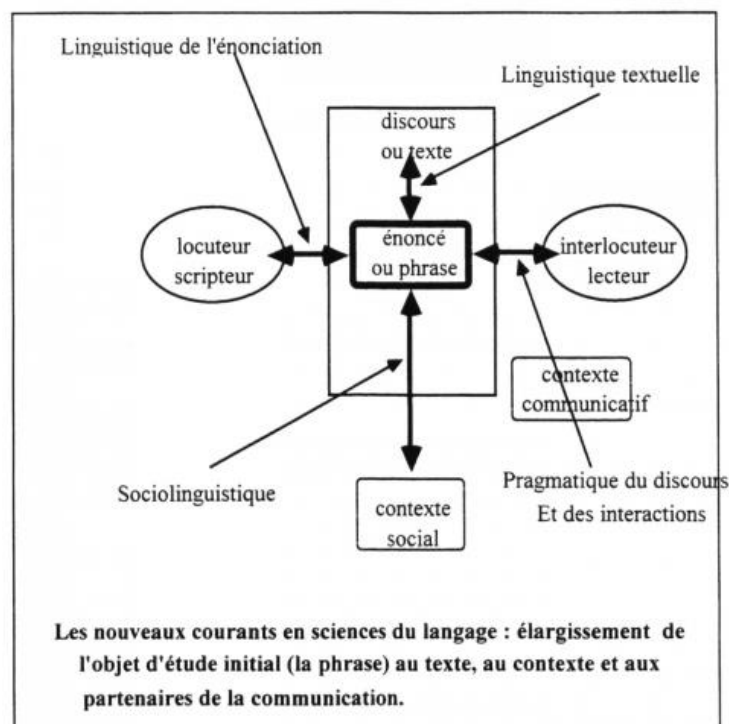
Deux notions sont à distinguer en pragmatique :

- Le **contexte** → tout ce qui est extérieur du langage mais fait partie de la situation d'énonciation (le cadre spatio-temporel, l'âge, le sexe des/du locuteur(s), le moment de l'énonciation.)
- Le **cotexte** → signifie de texte autour d'un énoncé (cohésion, anaphore, etc.).



Cf. <https://www.slideserve.com/juana/lire-une-bande-dessin-e>

De Saussure, comme bien d'autres linguistes, avancent que le langage comporte deux faces : l'une - le **signifiant** - constituée de sons ou de lettres, plus rarement de gestes (cas de la « langue des signes » pratiquée par les malentendants), et qualifiée de « physique » parce qu'elle est perçue par les organes sensoriels que sont l'ouïe et la vue (le toucher pour l'alphabet Braille des non-voyants) ; l'autre, - le **signifié** - la face sémantique, qui siège dans l'esprit des usagers et qui n'est pas « physiquement » communicable. La sémantique est constituée socialement par l'usage. Concrètement, les énoncés, qu'ils soient oraux, écrits ou gestuels, sont d'abord des objets physiques. Quand on dit qu'ils 'ont' un sens, on utilise le verbe 'avoir' avec une valeur figurée. En fait, *les usagers leur attribuent un sens qu'ils construisent chacun pour sa part dans son esprit* à partir des usages qu'ils ont précédemment rencontrés. En conséquence, d'un individu à l'autre, les sens affectés au même énoncé ne peuvent pas coïncider à tous les coups. Il arrive que le locuteur et l'auditeur lui donnent des sens différents, c'est le quiproquo. Toutefois, l'intercompréhension est la règle, le quiproquo l'exception. Il demeure donc tout à fait exact que les énoncés soient porteurs de sens et que l'usage social du langage vise à l'unité du sens, bien que les énoncés ne le contiennent pas.



Cf. <https://journals.openedition.org/communicationorganisation/2427>

2. La théorie des actes du langage selon les philosophes du langage

La pragmatique linguistique s'est largement développée sur la base de la théorie des actes de langage, qui en a constitué historiquement le creuset. La théorie des actes de langage a pour thèse principale l'idée que la fonction du langage, même dans les phrases déclaratives, est moins de décrire le monde que de faciliter des actions (« Connaître, mais connaître pour agir », selon la formule de Roger Bacon). En prononçant une phrase, un locuteur accomplit un acte qui ne doit pas être confondu avec la phrase (ou l'expression linguistique) utilisée dans son accomplissement. La théorie des actes de langage est une étude systématique de la relation entre signes et leurs interprètes. Il s'agit de savoir quels actes les interprètes accomplissent par l'usage des signes. La question est évidemment peu discutable concernant les ordres, promesses, conseils ou actes institutionnels (baptême, mariage, etc.).

Son développement par Searle, à la suite d'Austin qui en a été le pionnier, a influencé le développement récent de la pragmatique linguistique. La pragmatique cognitive apparue avec les travaux de Dan Sperber et Deirdre Wilson dans les années 1990, adopte une approche différente. Selon Sperber et Wilson, qui ont proposé une catégorisation grandement simplifiée des actes de langage, les énoncés performatifs sont peu fréquents, ou tout du moins l'interprétation de nombre de ces énoncés ne repose pas sur leur éventuel caractère performatif (c'est-à-dire que ces énoncés ont un sens indépendamment de l'intention de communiquer). En d'autres termes, il ne faut donc pas exagérer la portée des actes de langage.

Un acte de langage est un moyen mis en œuvre par un locuteur pour agir sur son environnement par ses mots : il cherche à informer, inciter, demander, convaincre, promettre, etc. son ou ses interlocuteurs par ce moyen.

Cette théorie, liée à la philosophie du langage ordinaire, a été développée par John L. Austin puis développée par John Searle. Elle insiste sur le fait qu'outre le contenu sémantique d'une assertion (sa signification logique, indépendante du contexte réel), un individu peut s'adresser à un autre dans l'idée de faire quelque chose, à savoir de transformer les représentations de choses et de buts d'autrui, plutôt que de simplement dire quelque chose: on parle alors d'un énoncé performatif, par contraste avec un énoncé constatif. Contrairement à celui-ci, celui-là n'est ni vrai ni faux.

On peut alors modéliser l'acte de langage comme n'importe quel autre type d'acte : il a un but (aussi appelée intention communicative), un pré-requis, un corps (c'est-à-dire une réalisation) et un effet.

Il existe différents types d'actes de langage, que l'on catégorise généralement selon leur but : citer, informer, conclure, donner un exemple, décréter, déplorer, objecter, réfuter, concéder, conseiller, distinguer, émouvoir, exagérer, ironiser, minimiser, railler, rassurer, rectifier... L'identification de l'acte de langage conditionne largement l'interprétation du message délivré, au-delà de la compréhension de son contenu sémantique. Par exemple, la motivation de l'énoncé « J'ai appris que tu as obtenu ton diplôme » peut être de féliciter son destinataire, de s'excuser d'avoir douté de sa réussite, d'ironiser sur un succès tardif ou simplement de l'informer du fait rapporté. Quelques traitements sont retrouvés chez Thomas Reid, et C. S. Peirce. Pareil pour Adolf Reinach qui pourtant peut être crédité pour avoir développé les actes sociaux en tant qu'expressions performatives, bien que son travail n'ait eu que peu d'influence, peut-être en raison de sa mort prématurée. Roman Jakobson avait des idées similaires dans les années 60, sous la forme de ce qu'il appelle la fonction conative du langage.

La pragmatique linguistique s'est développée sur la base d'une thèse proposée par Austin, et Searle à sa suite, selon laquelle la fonction principale du langage est d'agir sur le monde plutôt que le décrire. Comme conséquence, la pragmatique linguistique a eu tendance à insister sur l'aspect **conventionnel et codique** du langage car, face à un énoncé, la théorie des actes de langage admet que l'interprétation se fait essentiellement **de façon conventionnelle**

L'acte du langage est un **acte social**, vu qu'il implique nécessairement la présence de deux personnes, voire plus. Cependant, l'acte du langage ne peut être collectif. Il ne peut être qu'**individuel** en ce sens qu'il est le résultat d'une impulsion ou d'un désir chez un seul individu.

Il reste à dissocier l'acte du langage de l'acte de communication ou acte communicatif. En effet, le concept « acte du langage » ajoute à ce dernier son environnement, c'est-à-dire la

situation de par laquelle il s'inscrit (lieu, date, interlocuteurs, etc.). On peut retrouver d'autres appellations, telles que : acte discursif (par référence au discours oral ou écrit) ou acte interactif (pour souligner la force illocutoire et l'effet perlocutoire des énoncés contenus dans l'acte).

2.1. Les actes du langage selon John Langshaw AUSTIN

Le philosophe anglais, J.L. Austin, considère « *l'acte de langage (parfois dénommé l'acte de parole ou l'acte de discours) [comme] une des notions essentielles de la pragmatique linguistique* » (Maingueneau, 1996 : 10). Et là, il distingue trois espèces d'actes de langage.

➔ L'acte « **locutoire** », locutionnaire, la « locution », est le simple fait de produire des signes vocaux selon le code interne d'une langue.

➔ L'acte « **illocutoire** », illocutionnaire, l'« illocution », consiste à accomplir par le fait de dire un acte autre que le simple fait d'énoncer un contenu, et notamment en disant explicitement (mais pas toujours) comment la « locution » doit être interprétée dans le contexte de son énonciation.

➔ L'acte « **perlocutoire** », perlocutionnaire, la « perlocution », consiste à produire des effets ou conséquences sur les interlocuteurs (comme un mouvement, la peur, le rire ou le chagrin). Toute énonciation fait toujours intervenir, en fait, ces trois aspects de l'acte de langage à des degrés divers » (Blanchet, 1995 : 32).

Lorsqu'à l'ordre « va te laver les dents », l'enfant répond « Je n'ai pas sommeil », il accomplit l'acte locutionnaire en prononçant la phrase, l'acte illocutionnaire d'affirmer qu'il n'a pas sommeil et l'acte perlocutionnaire de persuasion du fait qu'il essaie de persuader l'adulte qu'il peut attendre pour se laver les dents puisqu'il n'a pas sommeil.

L'actualisation d'un énoncé est souvent imprégnée d'une **valeur affective** qui, elle, représente un tout – cohérent ou incohérent –, composé de la vision du monde, des sentiments, des a priori des interlocuteurs et des implicites – sous forme de présuppositions ou de sous-entendus – dans l'énoncé. On dirait alors que dans tout échange verbal, les interlocuteurs doivent saisir simultanément la signification exacte du dit et du non-dit (la valeur linguistique et sémantique) et la valeur dont charge différemment chaque individu son énoncé (la valeur thymique). Ce qui fait qu'un savoir solide de la langue et de la culture partagée s'avère en fait loin d'être suffisant pour parvenir à la transmission et à la réception (exhaustive et

satisfaisante). Car il faut toujours tenir compte de ce que « *dire quelque chose provoquera souvent « le plus souvent » certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire, ou de celui qui parle, ou d'autres personnes encore. Et l'on peut parler dans le dessein, l'intention, ou le propos de susciter ces effets* » (Austin, 1970 : 114).

Il est à rappeler néanmoins que « *l'illocution est "conventionnelle" et la perlocution non conventionnelle. [...] La perlocution est du côté de la réception, et donc difficilement contrôlable par l'émetteur. Elle se situe dans l'interprétation effectuée par le récepteur [...]* » (Blanchet, 1995 : 32). Ce « difficilement contrôlable » signifie en effet que la perlocution est un terrain plutôt glissant, d'autant que l'évaluation et la mesure en sont variables. « *Alors que l'acte illocutoire est de nature linguistique, qu'il est attaché à la profération d'une certaine formule, l'acte perlocutoire échappe au domaine de la langue* » (Maingueneau, 1996 :10). Car il s'agit là d'évaluer, d'une manière attentive et précise, la situation d'énonciation ainsi que tous les indices significatifs, et de détecter le dessein ou l'intention (souvent implicites, ambigus ou vagues) du locuteur sur le compte de son interlocuteur : « *[...] une question peut être destinée à flatter le coénonciateur, à montrer que l'on est modeste, à embarrasser un tiers, etc.* » (Maingueneau, 1996 :10).

Selon la pragmatique, le langage ne se réduit pas à un simple code visant à exprimer la pensée et à échanger des informations. C'est également le siège où s'accomplissent des actes qui visent à modifier la réalité.

2.1.1. Les différents types d'énoncés

Performatif VS Constatif

Austin distingue deux types d'énoncés affirmatifs au départ :

Les constatifs	Les performatifs
Ils décrivent le monde, et peuvent par conséquent, recevoir la sanction vrai/faux. Exemple : La terre est ronde	Ils ne décrivent rien (et ne peuvent donc pas recevoir une valeur de vérité mais accomplissent une action. Exemple : Je te promets de venir.

Performatif explicite VS Performatif implicite⁴

Austin s’est aperçu qu’à côté des performatifs explicites, il existe des performatifs implicites.

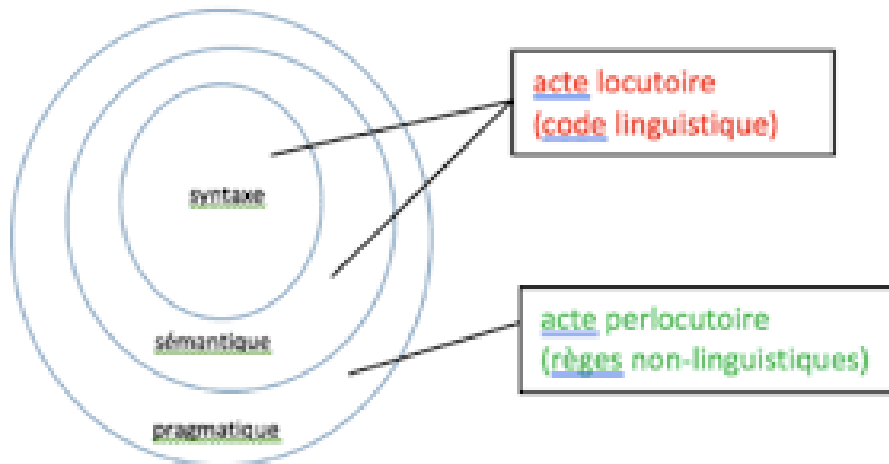
Les performatifs explicites	Les performatifs implicites
<p>Proférer que « La terre est ronde », n’est pas seulement rapporter un fait, mais aussi affirmer la réalité de ce fait. Pourtant, l’affirmation est aussi une action qui engage la responsabilité du lecteur.</p> <p>« La terre est ronde » implique que « J’affirme que la terre est ronde ».</p>	<p>Un énoncé comme « Je viendrai » peut-être compris comme une promesse, est donc implicite. Il ne se distingue de « Je te promets de venir que par l’acte de promesse accompli.</p>

Ce qui revient à dire que les énoncés constatifs accomplissent également des actes du langage. La distinction entre performatif et constatif n’étant pas aussi tranchée, Austin se propose de l’abandonner pour une théorie générale des actes du langage

2.1.2. Les actes locutoires, illocutoires, perlocutoires

Acte locutoire	Acte illocutoire	Acte perlocutoire
<p>Dire dans le sens de produire de la parole (en articulando et en combinant des sons et des mots selon les règles de la grammaire</p>	<p>Dire quelque chose : un acte de promesse (je te promets), un acte de questionnement (une interrogative), un acte d’ordre (un impératif), etc.</p>	<p>L’effet produit sur l’interlocuteur par l’acte illocutoire. En posant une question par exemple, je m’attends à une série de réactions possibles : la réponse demandée, une non-réponse, une contestation de mon interlocuteur sur mon droit de lui poser des questions, le silence, etc.</p>

⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=JhzzLyLCRIs>



Application / Analyse d'énoncés

Énoncé-exemple 1 « “Rassurez-vous, je n’ai rien contre vous” est une formule bien inquiétante, car elle soulève la question de savoir si j’en veux à mon interlocuteur alors même que je dénie que cette question se pose. La réponse négative se détruit elle-même, et il ne reste plus alors comme solution possible que la réponse opposée : “J’ai quelque chose contre vous” [...]. Quelquefois d’ailleurs, ce processus, loin d’être inconscient, est carrément intentionnel » (Meyer, 1993 : 74).

Autant dans cet énoncé que dans d’autres, les coénonciateurs auraient intérêt à ne pas être crédules ou dupes, vu que la parole humaine est rarement innocente et qu’elle n’est pas toujours prononcée dans le sens littéral. Alors, si le coénonciateur de l’énoncé-exemple ci-dessus se tient sur la réserve et ne croit pas immédiatement à la sincérité de cette assertion (l’insincérité est une notion importante chez Austin), il sera pris plutôt par le doute ou la peur ou encore par l’inquiétude, ce que l’on appelle, comme on vient de le mentionner plus haut, l’acte perlocutoire (qui consiste à produire des effets ou conséquences sur les interlocuteurs). Pour ce qui est de « la loi de sincérité », précisons qu’« elle ne prétend nullement que l’on croit nécessairement à la vérité de ce que l’on affirme, ni que l’on a toujours l’intention de tenir ses promesses ou de voir exaucer ses requêtes » (Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 204).

Ce qui aboutit à l’acte perlocutoire, négatif dans notre cas, c’est le sous-entendu qui est défini comme suit : « Un contenu implicite pragmatique, c’est-à-dire des inférences tirées du contexte par le coénonciateur à l’aide d’un raisonnement plus ou moins spontané [...] » (Maingueneau, 1996 : 77).

L’énoncé ci-dessus semble, au niveau de surface, rassurant, donc euphorique, car il tente de reconforter l’auditoire tandis qu’au niveau profond, vu les effets négatifs créés probablement sur les coénonciateurs, tels le doute, la peur ou l’inquiétude, il se révèle en fin de compte plutôt dysphorique (= instabilité de l’humeur, état d’anxiété, sensation de malaise, etc.).

L’énonciateur cache donc un autre contenu (implicite) sous le contenu explicite de son énoncé, à savoir : « J’ai quelque chose contre vous, vous le savez (ou le sentez) aussi bien que

moi, mais j'ai l'intention de le contredire pour en fait dissimuler cette réalité évidente. » Il va sans dire qu'il appartient au coénonciateur de faire émerger cette signification implicite à l'aide des indices de toutes sortes (paratextuels, cotextuels et contextuels).

Dans cette lignée, un autre exemple venant de C. Fuchs soutient notre assertion sur le sous-entendu : « [...] le sous-entendu peut au contraire restreindre, voire contredire, la signification explicite ; ainsi dans : "Cette robe te va à ravir, c'est fou ce qu'elle t'amincit !" où derrière l'apparence du compliment, se cache l'insinuation perfide ("Si je te dis que tu es belle quand tu parais plus mince que tu n'es, c'est pour suggérer combien en réalité tu es grosse"). Mais quelque distincts et argumentativement contraires que soient ici les fonctionnements respectifs des significations explicites et sous-entendus, il n'en reste pas moins que les deux participent ensemble du message et que le décodage complet de celui-ci suppose de la part du récepteur la reconstitution des deux strates, non le choix entre les deux » (Fuchs, 1996 : 19, 20).

Énoncé-exemple 2

Dans une émission diffusée par TV 5 Internationale (7/7, le 12.03.1995), Édouard Balladur prononçait deux énoncés dont la valeur est différente du point de vue linguistique et pragmatique. Lorsqu'il disait : « Je promets une France forte et prospère, unie et libre », c'est d'abord, pour reprendre les termes proposés par Austin, un énoncé performatif, c'est-à-dire que Balladur fait quelque chose ("promettre") par le simple fait de l'énoncer ; autrement dit, cet énoncé ne décrit pas l'action (ce serait le cas d'un énoncé constatif s'il s'agissait d'un énoncé descriptif), elle est une action (on promet tout en énonçant qu'on promet quelque chose). Cela dit, il est impossible, dès la profération de cet énoncé, d'en mesurer la réussite, car celle-ci dépend de certaines conditions de réalisation, et non pas de l'énoncé même.

D'autre part, lorsque Balladur poursuit son discours par cet énoncé : « Les obstacles ne viendront pas de moi », il s'agit là simultanément de plus d'un phénomène pragmatique. Cette fois-ci, ce qui est en question, c'est, en plus des sous-entendus, la présupposition où il y a une partie, de posé, et une autre, de présupposé. Pour expliciter cette notion, citons Fuchs : « Est présupposé un contenu implicite qui se trouve automatiquement entraîné par la forme même de certaines expressions linguistiques » (Fuchs, 1996 : 18). La présence du présupposé ne dépend donc pas de certaines conditions comme dans le cas de sous-entendu, mais « il est inscrit dans la structure linguistique » (Maingueneau, 1996 : 68). Par ailleurs, Eco s'interroge sur le pourquoi d'un recours à la présupposition : « Les unités d'information ne peuvent pas toutes avoir le même statut et la même importance [...]. Autrement dit, certaines informations sont placées sur le fond du discours, tandis que d'autres sont mises particulièrement en relief. [...] Les présuppositions ne sont que l'un de ces nombreux dispositifs linguistiques qui permettent cette distribution hiérarchique du signifié » (Eco, 1992 : 311, 312). Revenons à la deuxième partie de notre énoncé-exemple, pour l'interpréter à la lumière de ces explications.

1) Le posé. L'énonciateur promet quelque chose et pose qu'il ne fera pas obstacle ou, pour mieux dire, ce ne sera pas lui qui fera obstacle à ce que se réalise l'acte de construire « une France forte et prospère, unie et libre ».

2) Le présupposé. L'énonciateur présuppose qu'il y aurait des obstacles devant son intention d'accomplir son acte performatif qu'est « promettre » (et que sa réussite dépendra inévitablement de l'importance de ces obstacles : sous-entendu).

3) Le sous-entendu 1. L'énonciateur insinue (ou sous-entend) que des obstacles viendraient des /autres/, sans les prononcer ni les nommer précisément.

4) Le sous-entendu 2. Il semble que l'énonciateur sous-entend enfin ce qui suit : « Il se peut que je ne tienne pas ma promesse, je vous avertis donc dès le présent (implicitement, pour ne pas vous effrayer par des paroles trop explicites) que ce sont les obstacles éventuels venant des autres (présupposé) qui risqueraient de m'amener à un échec (sous-entendu). » Signalons immédiatement que l'énonciateur ne parle ouvertement ni de la présence des /autres/ (/opposants/) ni de l'éventualité d'un certain /échec/, sûrement parce qu'il trouve ces mots trop inquiétants pour les proférer ouvertement. Ce ne sont donc que des informations cachées dans le discours.

Le posé et le présupposé, inscrits dans la structure linguistique (le présupposé étant moins implicite par rapport au sous-entendu), et les sous-entendus nous conduisent à réfléchir avec circonspection sur la signification de cet énoncé et sur l'intention du sujet parlant qui le prononce. Il nous paraît fort possible que l'énonciateur (Balladur) soit conscient de la difficulté dans la réalisation de sa promesse et qu'il ne veuille pas se charger tout seul de la responsabilité d'un /échec/ éventuel. Aussitôt après sa grande promesse, il ajoute un énoncé pour avertir ses concitoyens sur les éventuels « obstacles » que feront les /autres/, mais pas lui-même. Et au cas où il y aurait un /échec/, il serait ainsi débarrassé de toutes les responsabilités et il prétendrait cette fois-ci avoir fait de son mieux, mais que s'il n'a pu tenir sa « promesse », c'est les « obstacles » venant des/autres/qui en sont responsables.

À partir des deux exemples cités ci-dessus, il est à déduire que la pragmatique reste en partie, en marge du domaine concret, explicite (et scientifique) de la langue. Car la perception de la signification exacte d'un message verbal (de la part des coénonciateurs), surtout quand il s'agit de l'implicite, s'avère plutôt une affaire interprétative et constitue donc un champ précaire et instable. Ce qui rend l'observation du pragmaticien quelquefois problématique, c'est que la mesure de l'effet créé sur les interlocuteurs et la bonne interprétation (du domaine de non-dit) faite dans ce sens ne sont pas toujours évidentes ni valables dans toutes les circonstances. Ce qui est tout à fait certain et indéniable, car l'interprétation de l'implicite et la mesure de l'effet sur le coénonciateur sont étroitement liées aux propriétés de chaque sujet interprétant, de chaque situation de communication et de chaque circonstance énonciative.

De même qu'il y a des cas où l'interprétation pragmatique ne sera valable et raisonnable que dans des circonstances bien délimitées et précises, de même il y a bien des cas où le décodage méticuleux d'un message implicite amène irréfutablement à une réalité plus ou moins

évidente et plausible. Car bien que les pensées et les sentiments de chaque sujet parlant aient une partie individuelle et singulière (non-conventionnelle), il est vrai que les êtres humains en général et les individus d'une communauté linguistique donnée partagent certaines attitudes (conventionnelles) et certains processus mentaux dans leurs rapports avec la langue, dans l'actualisation et l'organisation de leur parole. Pour toutes les raisons citées plus haut, les efforts pragmatiques sont précieux et le resteront tant qu'ils tendent à rechercher les universalités lors du décodage de la parole implicite, en tenant compte des attitudes et des habitudes communes des sujets parlants. Ainsi, la linguistique, la sémantique et la pragmatique sont toutes au service d'un domaine interdisciplinaire plus vaste, dit « analyse du discours ».

Par la suite, Austin admet que toute énonciation d'une phrase grammaticale complète dans des conditions normales correspond de ce fait même à l'accomplissement d'un acte illocutionnaire. Cet acte peut prendre des valeurs différentes selon le type d'acte accompli et Austin distingue cinq grandes classes d'actes illocutionnaires :

2.1.3. Taxonomie des valeurs illocutionnaires

Catégories	Actes illocutionnaires
Les verdictifs	Ou actes juridiques. Ils consistent à prononcer un jugement (verdict), fondé sur l'évidence ou sur de bonnes raisons, concernant une valeur ou un fait. Exemples : acquitter, condamner, décréter, considérer comme, calculer, décrire, analyser, estimer, classer, évaluer, caractériser.
Les exercitifs	Ils consistent à formuler une décision en faveur ou à l'encontre d'une suite d'actions. Exemples : dégrader, commander, ordonner, pardonner, léguer, supplier, recommander, plaider pour, implorer, conseiller. Également : nommer, déclarer une séance ouverte ou fermée, avertir, proclamer.
Les commissifs (promissifs)	Ils engagent le locuteur à une suite d'actions déterminée. Exemples : promettre, faire un vœu de, garantir, s'engager par contrat, parier, jurer de, passer une convention, embrasser un parti.
Les expositifs	Ils sont utilisés pour exposer des conceptions, conduire une argumentation, clarifier l'emploi des mots, assurer les références. Exemples : affirmer, nier, postuler, remarquer, répondre, objecter, concéder, exemplifier, paraphraser, rapporter des propos.
Les comportementaux	Il s'agit des réactions au comportement des autres, aux

(behabitives)	événements qui les concernent. Ce sont les expressions d'attitudes à l'égard de leur conduite ou de leur destinée. Exemples : s'excuser, remercier, féliciter, souhaiter la bienvenue, critiquer, déplorer, exprimer des condoléances, bénir, maudire, porter un toast, boire à la santé de. Mais aussi : protester, défier, mettre au défi de, etc.
---------------	--

Classes d'actes illocutoires selon AUSTIN

2.2. Les actes du langage selon John Rogers SEARLE / Les conditions de la réussite d'un acte de langage et la nouvelle typologie des actes de langage

La mort d'Austin l'a empêché de poursuivre ses travaux et le développement de la théorie des actes de langage a été poursuivi par John Searle qui remplace l'acte locutoire par l'acte propositionnel (dont les composants sont les actes de référence et de prédication). Searle rejette la distinction locution/illocution. Il montre que l'acte locutoire, qu'il nomme **acte propositionnel** et dont sa conception diffère de celui d'Austin, est une dimension de l'acte illocutoire. Il développe également sa théorie de signification énonciative (*utterance meaning*).

Searle comme Austin rejette la distinction constatif/performatif comme distinction entre deux différents types d'acte, et il accepte que l'acte de langage est l'unité fondamentale de signification et de force (ou la plus fondamentale unité linguistique à dimensions constative et performative). Il accepte aussi les actes illocutoires et perlocutoires. Dans ce cas, son interprétation ressemble à celle d'Austin, mais il adopte une interprétation différente du premier. Searle ne distingue pas entre l'acte locutoire et illocutoire mais entre l'acte illocutoire et deux autres actes: l'acte d'énonciation et l'acte propositionnel. Ce dernier est à deux composants : **les actes de référence** et **les actes de prédication** (un acte incomplet) qu'Austin ne mentionne pas.

<i>Austin</i>	<i>Searle</i>
A. l'acte locutoire: 1. l'acte phonétique, 2. l'acte phatique, 3. l'acte rhétique; B. l'acte illocutoire; C. l'acte perlocutoire.	A. l'acte d'énonciation; B. l'acte propositionnel: 1. l'acte de référence, 2. l'acte de prédication; C. l'acte illocutoire; D. l'acte perlocutoire.

https://www.e-anglais.com/thesis_fr.html

2.2.1. Principe d'exprimabilité / Force illocutoire et contenu propositionnel

Searle ajoute à la théorie des actes de langage un principe fort, le « **principe d'exprimabilité** », selon lequel tout ce que l'on veut dire peut être dit : pour toute signification X, et pour tout locuteur L, chaque fois que L veut signifier (à l'intention de transmettre, désire communiquer...) X, alors il est possible qu'existe une expression E, telle que E soit l'expression exacte ou la formulation exacte de X. Ce principe implique une vision de la théorie des actes de langage selon laquelle les deux notions centrales sont l'intention et la convention : le locuteur qui s'adresse à son interlocuteur a l'intention de lui communiquer un certain contenu, et le lui communique grâce à la signification conventionnellement associée aux expressions linguistiques qu'il énonce pour ce faire. La centralité des notions d'intention et de convention ne constitue pas réellement une rupture par rapport à la théorie austinienne des actes de langage : plutôt, Searle se contente d'indiquer explicitement des notions qui étaient restées davantage implicites chez Austin. L'innovation principale de Searle consiste à distinguer deux parties dans un énoncé : le marqueur de **contenu propositionnel** et le marqueur de **force illocutionnaire**. C'est pourquoi la forme logique de l'acte illocutoire dans son lien avec le contenu propositionnel est exprimée par Searle et même Vanderveken à l'aide du symbolisme $F(p)$ où **F** désigne la force illocutionnaire et **p**, le contenu propositionnel.

Searle appelle **force illocutoire** ce qui permet d'établir sa valeur d'acte de langage. Pour lui, le contenu d'un énoncé résulte de sa force illocutoire ajoutée à son contenu propositionnel. Des énoncés différents peuvent avoir le même contenu propositionnel tout en correspondant à des actes de langage différents (par exemple, « Pierre ferme la porte » ; « Est-ce que Pierre ferme la porte ? » ; « Pierre, ferme la porte ! » ; « Pourvu que Pierre ferme la porte ! ») ; d'autres peuvent avoir la même force illocutoire exprimée de façon très différente (par exemple, « Ferme la porte ! » ; « Je t'ordonne de fermer la porte » ; « Est-ce que tu pourrais fermer la porte, s'il te plaît ? »).

Si la notion centrale des contenus propositionnels est celle de vérité, celle qui concerne les actes illocutionnaires, est de « **satisfaction** ». Par exemple, un ordre est « satisfait » quand celui qui reçoit l'ordre, effectue l'action ordonnée, et donc le contenu propositionnel devient « vrai ». La question des conditions de succès ainsi que celle de la classification même des types d'actes de langage ont été reprises par Searle dans son ouvrage de 1979, traduit en 1982 sous le titre *Sens et expression*. Il y étudie notamment les formes indirectes d'expression des actes illocutoires – ce que la tradition reprendra ultérieurement sous l'appellation d'« actes de

langage indirects ». Par opposition aux actes de langage directs qui, tels ceux qui sont exprimés par les performatifs explicites, sont immédiatement déchiffrables dans la forme même de l'énoncé, les actes de langage indirects (« Auriez-vous du feu, par hasard ? ») doivent être reconstruits par l'auditeur au terme d'un calcul qui fait appel à plusieurs types de connaissances, linguistiques et extralinguistiques, ainsi qu'à des capacités d'inférence.

Searle a également donné sa version des règles s'appliquant aux différents types d'actes de langage et sa propre taxinomie⁵ de ces différents types d'actes de langage. Cette taxinomie s'appuie sur un certain nombre de critères :

- **Le but ou la finalité de l'acte illocutionnaire** ; La finalité d'un ordre, d'une promesse, d'une prière, d'une description, etc., ou ce que Searle appelle *point illocutionnaire*, c'est d'obtenir que l'allocutaire fasse quelque chose. Le *point* fait partie de *la force illocutionnaire* sans la recouvrir. Ainsi, une prière et un ordre peuvent avoir le même **point** mais pas la même **force**.
- **La direction d'ajustement et d'orientation entre les mots et le monde** (les choses), ajuster donc au mieux les mots à la réalité ou obtenir que le monde se conforme aux mots – soit les mots « s'ajustent » au monde, comme dans une assertion, soit le monde « s'ajuste » aux mots, comme dans une promesse ; Searle représente l'orientation des mots aux choses par ↓ et l'orientation des choses aux mots par ↑. L'**orientation** est toujours la conséquence du point illocutoire.
- **Les différences dans le contenu propositionnel qui sont déterminées par des mécanismes liés à la force illocutionnaire** (Différences qui touchent les états psychologiques exprimés). Dans l'accomplissement de tout acte illocutionnaire, avec un contenu prépositionnel, le locuteur exprime son attitude à l'égard de ce contenu propositionnel qu'il soit sincère ou non. Une promesse, par exemple, déterminera le contenu propositionnel de l'énoncé de telle manière que ce contenu portera sur le futur, et sur quelque chose qui est en mon pouvoir ; une excuse déterminera le contenu de sorte à ce qu'il porte sur un événement passé, et qui a été sous mon contrôle.
- **La force avec laquelle le but illocutionnaire est représenté, qui dépend du degré d'explication de l'acte**. Il s'agit des différences dans l'intensité d'investissement ou d'engagement qui se manifeste dans la présentation du point illocutionnaire. Les deux exemples « Je suggère que nous allions au cinéma » et « J'insiste pour que nous allions au

⁵ Classification.

cinéma » ont tous les deux le même point illocutionnaire, mais ce dernier est présenté avec une force différente.

- **Les statuts respectifs du locuteur et de l'interlocuteur et leur influence sur la force illocutionnaire de l'énoncé.** Il s'agit des différences de statut ou de position du locuteur et de l'auditeur, dans la mesure où la force illocutoire du propos y est sensible. Si un chef demande par exemple à un subordonné de rédiger un document, c'est vraisemblablement un ordre ; si le subordonné demande à son chef de rédiger un document, ce peut être une suggestion ou une demande mais certainement pas un ordre.
- **Les relations de l'énoncé avec les intérêts du locuteur et de l'interlocuteur.** Il s'agit des différences dans la manière dont le propos se rapporte aux intérêts du locuteur et de l'interlocuteur.
- **Les relations au reste du discours.** Il s'agit des différences dans la relation à l'ensemble du discours, du contexte discursif.
- **Les différences entre les actes qui passent nécessairement par le langage** (prêter serment) **et ceux qui peuvent s'accomplir avec ou sans le langage** (décider). Il s'agit des différences de contenu propositionnel qui sont déterminés par des marques ou procédés qui indiquent la force illocutoire. Un compte rendu par exemple peut porter sur le passé ou sur le présent, alors qu'une prédiction doit porter sur le futur.
- **La différence entre les actes institutionnels.** Il s'agit des différences entre les actes qui sont toujours des actes de langage, et ceux qui peuvent être accomplis comme actes de langage, mais ne sont pas nécessairement accomplis comme tels. Searle donne l'exemple de l'activité de classement, d'estimation, de diagnostic, de conclusion. On peut rester silencieux devant un monument tout en mesurant sa hauteur ; diagnostiquer en son for intérieur le degré de schizophrénie de son interlocuteur, ou conclure que son voisin est complètement ivre. Il n'y a nul besoin d'un acte de langage, même « interne » pour cela.
- **Différence entre les actes qui requièrent des institutions extralinguistiques pour leur accomplissement et ceux qui ne le requièrent pas.** Un grand nombre d'actes illocutoires ont besoin d'une institution extralinguistique et d'une position ou d'un statut particulier du locuteur et de l'interlocuteur au sein de l'institution pour être compris. Pour déclarer la guerre, bénir, prononcer coupable par exemple, il faut juste être un homme en place dans une institution. En revanche, toutes les différences de statut entre locuteurs ne dérivent pas d'une institution. Par exemple, un cambrioleur armé est en position de donner des ordres.

- **L'existence ou non d'un verbe performatif correspondant à l'acte illocutionnaire.** Il s'agit des différences entre les actes où le verbe illocutionnaire correspondant a un performatif, et ceux où il n'en a pas. La plupart des verbes illocutionnaires ont des usages performatifs, mais il y en a ceux qui n'en ont pas. On n'accomplit pas par exemple un acte de menace en disant « je te menace de ... ».
- **Le style de l'accomplissement de l'acte.** Il s'agit des différences dans le style d'accomplissement de l'acte illocutoire. La différence par exemple entre faire une proclamation et faire une confidence, n'implique pas nécessairement une différence de *point illocutoire* ou de contenu propositionnel, mais seulement de style d'accomplissement.

Cet ensemble un peu hétéroclite de critères permet à Searle de dégager cinq classes majeures d'actes de langage, classification basée principalement sur les quatre premiers critères :

2.2.2. Taxonomie des actes illocutionnaires

Catégories	Actes de langages
Les assertifs (représentatifs)	Ils engagent le locuteur à la vérité de la proposition exprimée, à ce que quelque chose soit effectivement le cas. Il s'agit d'assertion, d'affirmation. Les mots s'efforcent de s'ajuster au réel. Exemples : se vanter, se plaindre, conclure, déduire.
Les directifs	Le locuteur entreprend par le biais des directifs d'obtenir que l'interlocuteur fasse quelque chose. Il s'agit d'ordre, de demande, de conseil, etc. Le monde s'ajuste aux mots. Cela peut aller de la timide suggestion à l'impérieuse exigence. Exemples : demander, ordonner, prier, inviter à, permettre, conseiller, mettre au défi, interroger, questionner.
Les commissifs (les promissifs)	Ce sont les actes illocutoires dont le point est d'engager le locuteur à l'accomplissement d'une action future. Le monde s'ajuste aux mots. Il s'agit de promesse, offre, invitation, etc.
Les expressifs	C'est d'exprimer l'état psychologique spécifié dans la condition de sincérité à propos d'un état de choses précisé dans le contenu propositionnel. Comme pour Les félicitations, remerciements, etc. Il n'y a pas de direction d'ajustement entre le monde et les mots. Exemples : Remercier, féliciter, s'excuser, présenter des condoléances, déplorer, souhaiter la bienvenue.
Les déclarations (les déclaratifs)	Pour cette classe, l'accomplissement réussi de l'un de ses membres instaure la correspondance voulue entre le contenu propositionnel et la réalité. Il y a direction d'ajustement double entre le monde (la réalité) et les mots (mots-monde/monde-mots). Exemples : donner sa démission, excommunier, licencier quelqu'un, déclarer la guerre, nommer, baptiser, etc.

Classes d'actes du langage / SEARLE⁶

⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=bsMMSIXZvBw>

Acte de langage	Description	Verbes associés à l'acte de langage	Type de conversation du changement
Assertif	Faire une déclaration, une constatation, une description, exprimer une conviction	Affirmer, déclarer, prétendre, assurer, informer, prédire, suggérer, insister, etc.	Initiative, compréhension, clôture
Directif	Exiger que l'interlocuteur fasse quelque chose qui corresponde à la volonté du locuteur.	Ordonner, solliciter, demander, exhorter, recommander, insister, etc.	Initiative, performance
Promissif	Inviter par des promesses ou des menaces le locuteur à l'accomplissement d'une action.	Promettre, jurer, s'engager, assurer, consentir, refuser, garantir, parier, etc.	Initiative, performance
Expressif	Exprimer les sentiments ressentis par le locuteur.	Remercier, s'excuser, féliciter, se plaindre, protester, complimenter, louer, accueillir	Compréhension, clôture
Déclaratif	Instaurer par des actes une réalité sociale nouvelle.	Prononcer, déclarer, nommer, licencier, confirmer, promouvoir, renoncer, rejeter, etc.	Initiative, clôture

En ce qui concerne l'acte de référence, Searle explique l'emploi d'expressions référentielles dans des actes de ce type à la manière suivante: *« J'appellerai « expression référentielle » toute expression servant à identifier une chose, un procès, un événement, une action, ou tout autre type d'être « individuel » ou « particulier »... C'est à leur fonction que l'on reconnaît les expressions référentielles, et non pas toujours à leur forme grammaticale superficielle ou à la manière dont elles remplissent leur fonction. »*

Par exemple, le mot d'homme dans la phrase « Un homme est venu » fait référence; mais il ne la fait pas dans la phrase « Jean est un homme ». Ceci s'explique du fait qu'il ne sert à identifier un homme que dans le premier cas. Dans le deuxième cas, il sert à attribuer à (X= un homme) la propriété d'être homme. Évidemment : « est un homme », qui est un prédicat, ne peut pas tenir tout seul; il doit accompagner une expression référentielle. C'est pourquoi Searle dit que l'acte de prédication *« n'est, en aucun cas, un acte de langage indépendant »*. Searle dit que nous devons distinguer entre le sens d'une expression référentielle et la proposition communiquée par son énonciation. Le sens est transmis par les termes descriptifs généraux mentionnés ou laissés à être entendus par l'expression référentielle *« mais dans bien des cas le sens de l'expression ne suffit pas par lui-même à communiquer une proposition, mais plutôt c'est l'emploi de l'expression dans une certaine situation qui permet de communiquer une proposition »*. Bien que le mot d'homme, par exemple, ait un sens

indépendamment de tout contexte particulier, c'est seulement dans quelque contexte particulier qu'il puisse être utilisé pour faire référence à un individu particulier.

En examinant la théorie searlienne de signification et de communication, une critique est faite à Austin : « *Austin parle parfois comme si, en plus du sens d'une phrase, il y avait une autre classe de conventions — de force illocutoire; mais dans précisément ces cas où il y a une distinction entre signification et force, la force n'est pas portée par une convention mais par d'autres aspects du contexte, y compris les intentions du locuteur; et aussi tôt que la force est déterminée par une convention explicite elle devient, ou en générale tend à devenir, une partie de la signification.* » (Searle)

En d'autres mots, soit la signification, ou l'intention et d'autres aspects du contexte, plutôt qu'une convention, déterminent un acte illocutoire, qui n'a pas de forme marquant sa force illocutoire, comme l'acte illocutoire qu'il est. Par exemple, « Comment allez-vous? » est un idiomme dont la signification, selon Searle, ne peut être interprétée comme: « Dans quelle manière vous déplacez-vous? ». Il a la force d'une salutation. La signification peut parfois, semble-t-il, être une question d'avoir l'intention de produire un certain effet dans un certain contexte.

Searle indique que ceci ferait en sorte que la communication, ou dire quelque chose avec l'intention de la dire, soit un acte perlocutoire. Comprendre la signification deviendrait simplement une conséquence de l'acte (à savoir, sa réponse).

Par la suite, Searle modifia sa théorie de signification comme initialement présentée dans *Les actes de langage* et *Sens et expression*. Il change son avis concernant l'analyse de la signification de la phrase et de l'énonciation. Il va rejeter « *l'idée que les intentions qui comptent pour la signification sont les intentions de produire des effets sur des auditeurs* ». Dans le langage de *Les actes de langage*, énoncer la phrase tout en l'entendant ne sera plus expliqué comme l'utilisation d'un moyen conventionnel pour produire un effet illocutoire sur quelque auditeur. De même, la signification des énonciations ne sera plus expliquée en termes d'intentions de produire un effet illocutoire sur quelque auditeur. Dans le langage austinien, la signification ne sera plus une question d'assurer la compréhension. Searle sépare donc l'intention de représenter de l'intention de communiquer sa représentation. Il indique que ce qui est représenté est un état d'affaires, mais ce qui est communiqué (si communication il y en a) est une représentation de l'état d'affaires (et non pas l'état lui-même).

On peut avoir l'intention de signifier quelque chose sans se soucier si l'on sera compris ou pas; c'est-à-dire, on peut avoir l'intention de représenter quelque état d'affaires sans avoir l'intention de communiquer cette représentation.

Le moyen selon lequel les énonciations (ou d'autres types d'actes) adoptent une signification est ainsi : **l'acte est effectué avec l'intention qu'il ait les mêmes conditions de satisfaction que la croyance correspondante**. Searle donne l'exemple d'un soldat qui, en levant son bras, signale que les troupes ennemies se retirent. Le soldat impose intentionnellement sur son acte de lever son bras les conditions de satisfaction qu'aurait justement sa croyance que les troupes se retireraient. Les conditions de satisfaction qu'aurait sa croyance seraient donc le retrait des troupes; c'est-à-dire que sa croyance que les troupes se retireraient serait vraie si les troupes étaient bien en train de se retirer, autrement, elle serait fausse.

2.2.3. Règles constitutives de l'acte illocutoire

Searle établira sept (7) règles constitutives de l'acte illocutoire :

Règles préparatoires → Concernent la situation de communication et prévoit que les interlocuteurs soient matériellement en mesure de comprendre.

Exemples : Les interlocuteurs parlent le même langage, ne souffrent d'aucune infirmité (surdité, aphonie, etc.), parlent sérieusement, etc.

Règles de contenu propositionnel → qui doit être défini, isolable de l'acte illocutionnaire et repérable.

Exemples : Action future du locuteur pour la promesse, ou action future pour l'interlocuteur pour l'ordre, etc.

Règle essentielle → Elle définit le but (illocutionnaire) de l'acte (illocutionnaire). Elle conditionne les règles (préliminaires, de sincérité, d'intention et de convention).

Exemples : Le locuteur qui promet ou affirme souscrit un engagement quant à ses intentions ou ses croyances, celui qui ordonne, amène l'interlocuteur à réaliser l'action visée, etc.

Règles préliminaires → Elles prévoient que le locuteur et l'interlocuteur doivent partager un certain nombre de connaissances (Searle les appellera, les « connaissances d'arrière-plan »), et s'accorder sur des conditions qui doivent être satisfaites pour l'accomplissement de l'acte illocutionnaire.

Exemple : Si le locuteur donne un ordre, l'interlocuteur doit être en mesure d'exécuter ce qui lui est demandé, et que la réalisation de cette action ne se produise pas (de sa propre initiative) sans l'intervention du locuteur.

Les règles préliminaires définissent également la force (illocutionnaire) de l'acte (illocutionnaire).

Règle de sincérité → Elle porte sur l'état mental du locuteur au moment où il parle et stipule qu'il doit être sincère.

Exemples : Le locuteur qui promet ou affirme, endosse par conséquent la responsabilité liée à sa déclaration (ne pas mentir) ; celui qui donne un ordre doit souhaiter sincèrement que l'action qu'il ordonne d'accomplir le soit.

Règles d'intention → Elles renferment les promesses, ordres, questions, hypothèses, etc., et imposent que le locuteur ait la volonté de faire reconnaître son intention par l'interlocuteur grâce à la phrase prononcée.

Règles de convention → Elles regroupent les moyens linguistiques dont le locuteur dispose conventionnellement pour exprimer ses intentions.

Exemples : Le locuteur qui promet, dit « je te promets » ; qui donne un ordre négatif, dit « je t'interdis » ; qui veut exprimer une hypothèse, dit « si tu le fais, ... » ; Etc.

Searle mentionne aussi les **règles normatives** dans l'activité de communication et qui sont d'**ordre social** (principes de politesse comme par exemple « ne pas couper la parole à quelqu'un », etc.

2.3. Les actes du langage selon Herbert Paul GRICE / Le principe de coopération et les maximes conversationnelles

Le philosophe américain H. Paul Grice (1913-1988) est le premier à avoir mis en avant des « **maximes conversationnelles** », ressortant d'une « *logique de la conversation* » et auxquelles les interlocuteurs seraient tenus de se conformer. Au nombre de quatre – quantité, qualité, pertinence et manière – elles dépendraient toutes d'un **principe de coopération**, applicable à l'ensemble du comportement humain et donc à la conversation. Elles recourent en partie les lois du discours. Sous la forme que Grice leur donne, elles ont un champ d'application restreint, car elles ne valent que pour les aspects descriptifs (vériconditionnels) de la conversation.

Grice a essayé de répondre à la question **Comment le destinataire peut-il récupérer l'intention du locuteur, son vouloir-dire ?**, pour savoir comment le destinataire s'y prend pour récupérer cette intention et émet l'hypothèse, qu'il y intervient par la voie du **principe de coopération et des maximes de conversation**.

Dans une tentative de comprendre les mécanismes par lesquels les locuteurs communiquent et comprennent les intentions communicatives, Grice instaure le respect du principe de coopération qui est la base de toute communication. Ainsi, une contribution est coopérative, lorsqu'elle respecte les quatre (4) maximes de conversation qui relèvent des catégories kantienne de quantité, de qualité, de relation (pertinence) et de modalités (ou manière) définies sous formes de règles.

2.3.1. Maximes conversationnelles

- **Maxime de quantité** (quantité d'information) : « donnez autant d'informations qu'il est requis, et ne donnez pas plus d'informations qu'il n'est requis ». Autrement dit,
 - « Que votre contribution contienne autant d'information que nécessaire. »
 - « Que votre contribution ne contienne pas plus d'information que nécessaire. »
- **Maxime de qualité** (véracité de l'information) : « que votre contribution soit véridique, n'affirmez pas ce que vous croyez être faux et n'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuve ».
 - « N'affirmez que ce que vous croyez faux. »
 - « N'affirmez pas ce que vous n'avez pas de raisons suffisantes de considérer comme vrai. »
- **Maxime de relation** (Pertinence de l'information) : « soyez pertinents ».
 - « Parlez à propos. »
- **Maxime de modalités / manière** (intelligibilité) (Perspicacité de l'information) : « soyez clair, évitez les obscurités, évitez d'être ambigu, soyez bref et soyez ordonné et méthodique ».

2.3.2. Principe de coopération

« Que votre contribution à la conversation soit, au moment où elle intervient, telle que le requiert l'objectif ou la direction acceptée de l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé.

Mais Grice s'est efforcé de montrer comment l'auditeur pouvait prendre appui sur elles pour déceler ce qui ne figurait pas dans un énoncé. Quand l'énoncé les enfreint, il doit supposer que l'infraction est seulement apparente, puisque autrement le locuteur n'aurait pas appliqué le principe de coopération, dont dépendent les maximes elles-mêmes. Il faudra donc chercher une hypothèse sémantique selon laquelle elles sont respectées, bien que seulement dans la

mesure du possible. Si à une question sur l'adresse de quelqu'un, on répond « Il habite quelque part dans le Midi », la réponse ne comporte pas toute la précision qu'exigent les maximes de quantité et de pertinence ; mais le locuteur n'en a pas dit davantage à cause de la maxime de qualité, qui oblige à n'avancer que ce qu'on sait de source assurée. Autrement dit, il a violé certaines maximes pour en respecter une autre. Et l'interlocuteur est forcé à considérer que le sens à reconstituer inclut d'une certaine façon « Je n'en sais pas plus ».

L'explication, bien sûr, n'est que partielle. Car l'énoncé aurait pu être tout aussi bien « Je ne sais pas au juste », et son interprétation n'aurait pas soulevé de problème. Pourquoi choisit-on de faire compliqué alors qu'on aurait pu faire simple ? Dans le cas examiné, on peut donner une réponse : le locuteur profite de la situation pour indiquer brièvement ce qu'il sait, même si c'est insuffisant pour satisfaire le destinataire. Dans d'autres cas, l'avantage est pour le locuteur de pouvoir éventuellement refuser la responsabilité du sens non-dit. Plus l'écart est grand entre le sens conventionnel, donc explicite et le sens indirect, donc implicite, qu'on peut prêter à l'énoncé, plus le locuteur a la possibilité d'affirmer de bonne ou de mauvaise foi, qu'il n'a pas envisagé le sous-entendu en question. Le langage offre des ressources multiples pour suggérer sans dire. Mais on ne voit pas toujours aussi clairement les raisons qui poussent à inclure dans l'énoncé du sens non-dit, au lieu de s'exprimer explicitement. De toute manière, l'interprétation se fait aux risques et périls du destinataire. La nécessité où il est mis dans la reconstitution du sens non-dit, l'oblige à une démarche plus ou moins contournée et plus ou moins incertaine. Ainsi se trouve renforcée la dominance du locuteur sur l'interlocuteur. Bien que cette vision puisse encore être étudiée puisque l'on peut considérer que la **réussite** ou l'**échec** de la communication (au sens large) de l'énonciateur est soumise à la bonne interprétation par le destinataire. Ce qui, comme on l'a vu, peut fréquemment ne pas être le cas. Dans cette optique, c'est bien le destinataire qui est garant de l'achèvement des intentions de l'énonciateur et qui peut donc être placé dans une position dominante au sein de l'acte de communication.

		RESPECT DU PRINCIPE DE COOPÉRATION	RESPECT DES MAXIMES CONVERSATIONNELLES
RESPECT DES MAXIMES	Implication ϕ Implication conventionnelle	OUI	OUI
VIOLATION D'UNE MAXIME	Contradiction entre deux maximes	OUI	OUI et NON
	Violation involontaire d'une maxime (erreur)	OUI mais <i>échec</i> de la communication	NON
	Violation délibérée d'une maxime (mensonge)	NON	NON
EXPLOITATION DES MAXIMES	Implication conversationnelle	OUI	NON mais <i>réussite</i> de la communication

https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DBU_BRACO_2010_01_0033

2.3.3. La logique de la conversation

Elle est basée sur deux principes :

- Le **Principe de Coopération** et les **Maximes de Conversation**.
- La notion d'**implicature conversationnelle** ou **implication**.

En effet, l'interprétation d'une phrase dépasse la signification qui lui est conventionnellement ou linguistiquement attribuée. Il y a une différence en ce qui est **dit** (signification linguistique) et ce qui est **communiqué** (sens).

Lorsque les maximes et le principe de coopération sont violés dans une situation de communication, on formule donc des hypothèses et des conclusions au-delà de ce que dit explicitement l'énoncé. En effet, certaines informations sont non seulement implicites, mais ne peuvent pas être déduites de façon purement logique de l'énoncé. Grice appelle ces hypothèses et conclusions supplémentaires des **implicatures**⁷.

Implicatures VS Implications

Grice (1975) distingue deux types de contenus sémantiques : ce qui est dit et ce qui est signifié.

Implicater = inférer ou impliquer non logiquement.

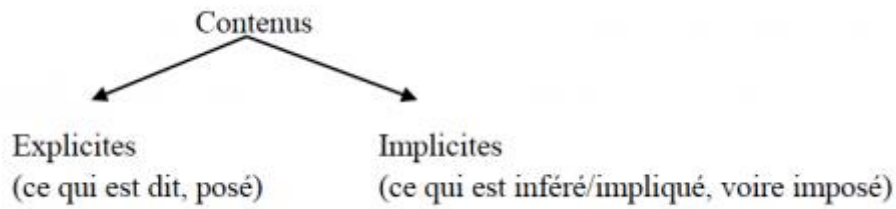
⁷ Terme anglais de Grice.

- a. Alain: Est-ce que tu viens à la fête ce soir ?
Marie: J'ai du travail.
- b. Non.
- a. Alain: Est-ce que votre situation financière s'arrange ?
Marie: J'ai du travail.
- b. Oui.
- a. Pierre est anglais. Il est donc courageux.
- b. Être anglais implique être courageux.
Donc : indique la conséquence, mais quelle type de conséquence : directe ou non ?
- a. Pierre est venu mais Marie est partie.
- b. Pierre est venu bien que Marie soit partie.

La théorie de la communication de Grice permet de communiquer une pensée de façon explicite mais aussi de façon implicite. Dans le dialogue suivant, emprunté à Sperber et Wilson (1989, p.59) :

- (8) Pierre: Veux-tu du café?
- Marie: Le café m'empêche de dormir.
- En imaginant que (9) fasse partie des hypothèses de Pierre, alors s'il combine cette hypothèse avec ce que dit explicitement Marie, il peut en inférer la conclusion (10).
- (9) Marie veut dormir.
- (10) Marie ne veut pas de café.
- De la même façon si (11) fait partie des hypothèses de Pierre, il peut légitimement en inférer la conclusion (12) :
- (11) Les yeux de Marie sont ouverts lorsqu'elle ne dort pas.
- (12) Le café ferait que les yeux de Marie restent ouverts.

Quelle que soit la situation, il est logique de penser que Marie a voulu communiquer la pensée (10) plutôt que la (12), même si on peut en inférer les deux conclusions de l'énoncé de Marie. On peut en déduire que Marie a préféré communiquer (10) plutôt que (12) en faisant l'hypothèse qu'elle a suivi les maximes de Grice. En effet, l'énoncé de Marie tel qu'il est produit ne répond pas de façon explicite à la question de Pierre. Or, si l'on suppose que Marie suit la maxime « soyez pertinent », elle avait l'intention de répondre à la question de Pierre. Ainsi, il y a plus de raisons pour Pierre de penser que Marie a voulu qu'il infère (10) à partir de ce qu'elle a dit. En revanche, le même type de raisonnement ne permettrait pas à Pierre d'inférer (12).



Grice a introduit la notion d'intention dans la communication. Ainsi, comprendre un énoncé ne se résume pas à comprendre ce qui est dit de façon explicite : il faut prendre en compte le contenu implicite de toute intervention communicative, qui n'est accessible que par la récupération de l'intention du locuteur. Ainsi, de la même façon, que les maximes de Grice aident l'interlocuteur à choisir entre les différents sens possibles d'une phrase le sens que le locuteur a voulu transmettre, elles aident le destinataire à choisir, parmi les implications du contenu explicite d'un énoncé, la pensée implicite que le locuteur a voulu communiquer.

En effet, les *implicatures* correspondent au vouloir dire du locuteur. Ainsi, le destinataire s'il souhaite comprendre le *vouloir dire* du locuteur, doit détecter l'intention du locuteur. Or un énoncé ne révèle pas *naturellement* l'intention du locuteur, d'où la nécessité de processus inférentiels. La théorie des implicatures de Grice met donc en avant la reconnaissance des intentions, qui passe, comme le montrent les sciences cognitives contemporaines par la théorie de l'esprit, c'est-à-dire, par la capacité à comprendre les états mentaux d'autrui et à prédire son comportement sur cette base. Le fait de détecter l'intention communicative du locuteur permet au destinataire de comprendre qu'il doit comprendre l'information que le locuteur veut lui faire passer et ainsi s'engager dans la conversation.

Exemple

- a. Lemmy connaît quelques morceaux de Deep Purple.
 - b. implic. Lemmy ne connaît pas tous les morceaux de Deep Purple.
 - a. Seuls les musiciens qui connaissent quelques morceaux de Deep Purple peuvent participer à l'audition.
 - b. non implic. Les musiciens qui connaissent tous les morceaux de Deep Purple ne peuvent pas participer à l'audition.
- Lemmy connaît quelques morceaux de Deep Purple, il les connaît même tous.
Lemmy connaît quelques morceaux de Deep Purple, mais pas tous.

Le locuteur ne sait pas si Lemmy connaît tous les morceaux de Deep Purple.

- a. Paul a un chien.
- b. non implic. Paul n'a pas de berger allemand. *imp*
- a. A : Où en est Lemmy de son achat immobilier ?
- b. B : Il a fait une demande de prêt.
- c. implic : il n'a pas finalisé son achat.
- a. Lemmy ne connaît pas tous les morceaux de Deep Purple.
- b. implic. Lemmy connaît quelques morceaux de Deep Purple
(= Il est faux que Lemmy ne connaît aucun morceau de Deep Purple)
- a. Lemmy a joué Overkill.
- b. Implic. Lemmy n'a rien joué d'autre que Overkill.

Critique de la pragmatique

Sperber et Wilson → Face à un énoncé, la théorie des actes de langage, à cause notamment du principe d'exprimabilité, admet que l'interprétation se fait essentiellement de façon conventionnelle. On a vu cependant l'émergence d'un **courant pragmatique cognitiviste** (approche cognitiviste), qui, à la suite de l'école générative, voit dans le langage d'abord un moyen de description de la réalité (et seulement accessoirement un moyen d'action), et qui insiste sur la sous-détermination langagière et sur l'importance de processus inférentiels dans l'interprétation des énoncés. Dan Sperber et Deirdre Wilson, ont mis en cause un certain nombre des principes sous-jacents à la théorie des actes de langage.

Outre le principe d'exprimabilité, dont les difficultés rencontrées par l'hypothèse performative indiquent les limites, Sperber et Wilson mettent en cause la pertinence même des classifications des actes de langage proposées par Austin et par Searle. Ils remarquent que si la détermination d'une force illocutionnaire précise est tout à la fois possible (et nécessaire) dans certains cas, dans de nombreux autres cas, elle est très difficile, pour ne pas dire impossible, et ne paraît pas indispensable à l'interprétation d'un énoncé. Ainsi, dans l'exemple « **Il pleuvra demain** », on ne sait pas si cet énoncé correspond à un acte de promesse, de prédication ou de menace et il ne semble effectivement pas que déterminer s'il s'agit de l'un ou de l'autre soit indispensable à l'interprétation.

La suggestion de Sperber et Wilson est de réduire les classes d'actes de langage à trois classes qui peuvent être repérées linguistiquement (via le lexique ou la syntaxe) à savoir les actes de « *dire que*, de *dire de* et de *demander si* :

- Les actes de '*dire que*' correspondent aux phrases déclaratives et notamment aux assertions, aux promesses, aux prédictions, etc. ;
- Les actes de '*dire de*' correspondent aux phrases impératives, aux ordres, aux conseils, etc. ;
- Les actes de '*demandeur si*' correspondent aux phrases interrogatives et plus généralement aux questions et aux demandes d'information.

On pourrait objecter à cette approche qu'elle ne prend pas en compte les actes institutionnels. Sperber et Wilson anticipent cette objection et y répondent par avance en soulignant que les règles qui régissent les actes institutionnels (le baptême, le mariage, la condamnation, l'ouverture de séance, etc.) ne sont ni des règles linguistiques, ni des règles cognitives, mais relèvent davantage d'une étude sociologique et que les actes institutionnels peuvent entrer dans la première grande classe, celle de '*dire que*'.

Assaraf → Dans un souci de concilier pragmatique et sémiotique, selon les vœux de Greimas, Albert Assaraf propose de voir les performatifs, et plus généralement les actes de langage, comme des signes ayant la particularité « de lier et de délier » les hommes. Jonction et position, sont les deux seules substances du lien selon Assaraf. Ces substances interagissent en constituant un système qu'il nomme « système JP » (J pour jonction, P pour position).

Références bibliographiques

1. ARMENGAUD F. (1985), *La pragmatique*. Que sais-je ? 5^e édition mise à jour : 2007, Presses Universitaires de France.
2. AUSTIN J. (1962), *Quand dire, c'est faire*, trad. franc. Seuil, Paris, 1970 (éd. or.).
3. BENVENISTE É. 1966 & 1974. *Problèmes de linguistique générale*, 2 vol., Gallimard, Paris, [Recueil d'articles parus entre 1939 et 1972].
4. BRACOPS M. (2010), *Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*. De boeck duculot, 2^e édition.
5. CARSTON R. (2002), *Thoughts and Utterances: The Pragmatics of Explicit Communication*, Oxford, Blackwell.
6. CULIOLI A. (1990-2000), *Pour une linguistique de l'énonciation*, 3 vol., Ophrys, Gap-Paris. [Recueil d'articles parus entre 1976 et 1989]
7. DUCROT O. (1984), *Le Dire et le dit*, Minuit, Paris.
8. FUCHS C. (2004), *La Linguistique cognitive*, Ophrys-Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
9. GRICE H-P. (1989), *Studies in the Ways of Words*, Harvard, Harvard University Press.
10. GRICE H.-P. (1975), *Logic and conversation*. In Peter Cole & Jerry L. Morgan (eds.), *Syntax and Semantics*, volume 3 : Speech Acts, New taxonomy for pragmatic inference : Q-based implicature. In Deborah Schiffrin (ed.), *Meaning, Form, and Use in Context : Linguistic Applications*, Georgetown University Press Washington, 11-42.
11. KERBRAT-ORECCHIONI C. (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Armand Colin, Paris.
12. LEVINSTON S.-C. (2000), *Presumptive Meaning : The Theory of Generalized Conversational Implicature*. Cambridge, MA, USA, MIT Press.
13. MAINGUENEAU D. (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris.
14. MARTIN R. (1983), *Pour une logique du sens*, P.U.F., Paris.
15. MOESCHLER J. 1981. « Discours polémique, réfutation et résolution des séquences conversationnelles », *Cahiers de Linguistique française*, n° 1, p. 54-78.
16. NOVECK I-A. & SPERBER D. (2007), «The why and how of experimental pragmatics: The case of 'scalar inferences'», in BURTON-ROBERTS N.

(éd.), *Advances in Pragmatics*, Basingstoke, Palgrave, p. 181-212 (Reproduit dans D. Wilson et D. Sperber 2012, p. 307-330).

17. REBOUL A. & MOESCHLER J. (1998), *Pragmatique du discours : de l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Armand Colin, Paris.
18. RÉCANATI F. (1979), *La Transparence et L'énonciation. Pour introduire à la pragmatique*. Éditions du Seuil, Paris.
19. SEARLE J.-R. (1972), *Les Actes de langage*, trad. franç., Hermann, Paris. (Éd. or. 1969).
20. SIMONIN O. (2010), « Impolitesse, coopération et principes d'inférence », *Lexis special*, n° 2 : *impolitesse/impoliteness*, p. 21-34 : http://lexis.univ-lyon3.fr/IMG/pdf/Lexis_special_2_-_Simonin.pdf
21. SIMONIN O. (2013), « Typologie des contenus implicites », *Études de Stylistique Anglaise*, n° 5, p. 27-42. DOI : [10.4000/esa.956](https://doi.org/10.4000/esa.956)
22. SPERBER D. & WILSON D. (1989), *La Pertinence : communication et cognition*, trad. franç., Minit, Paris.
23. SPERBER D. & WILSON D. (2004), «Relevance theory», in HORN L.-R. & WARD G. (éds) *The Handbook of Pragmatics*, Oxford, Blackwell, p. 607-632.